BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

65ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3694 du Vendredi 26 Mai 2017 - 65e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

25 mai: journée de libération de l'Afrique

Pour la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et du développement

(P.3)

Participante, en 2016, de l'incubateur «Sounga nga» de la Fondation Sounga

Clenne Mouangou primée aux Trophées de l'Entreprenariat au Féminin 2017, à Paris

(P.2)

Invitation à la Semaine Sociale 2017

Cher/Chère,

Vous êtes invité (e) à participer à la Semaine Sociale, organisée par la Commission Episcopale Justice et Paix, en partenariat avec La Semaine Africaine, laquelle se tiendra à l'hôtel de l'ACERAC du 6 au 9 juin 2017 sur le thème: *«Construisons la Société Civile à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise».*

Nous pensons que vous serez intéressé à participer à cette relance de la réflexion chrétienne sur les réalités sociales de notre pays et à y apporter vos questions, et votre expérience.

Si donc les dates prévues pour cette manifestation vous conviennent, veuillez remplir le bulletin d'inscription (voir page 5) qui vous sera remis par des personnes habilitées et le retourner s'il vous plait avant le 1er juin, date butoir de dépôt des inscriptions.

Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

Anatole Collinet Makosso appelle les membres du jury du bac à l'intégrité

(P.3)

Sécurité publique

Cinq braqueurs, opérant en tenue militaire, présentés à la presse à Pointe-Noire

(P.3)

Commentaire

Au regard des pertes humaines, la situation du Pool mérite une nouvelle approche

(P.6)

Participante, en 2016, de l'incubateur «Sounga nga» de la Fondation Sounga

Clenne Mouangou primée aux Trophées de l'Entreprenariat au Féminin 2017, à Paris

Participante à l'édition 2016 de l'incubateur de projets féminins dénommé : «Sounga Nga» (Aide-moi), de la Fondation Sounga, aux destinées de laquelle préside Mme Danièle Sassou-Nguesso, la Congolaise Clenne Mouangou a été couronnée lauréate de la 4e édition des Trophées de l'Entreprenariat au Féminin (E.A.F). Dans la catégorie «Entrepreneure du monde». Participante à titre individuel à cette grand-messe annuelle organisée par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, la présidente de la start-up C.M. Agrobusiness a reçu son prix, au cours d'une cérémonie, qui s'est déroulée, le jeudi 11 mai 2017, au Conseil économique, social et environnemental, à Paris, en France. En présence de Danièle Sassou-Nguesso et de la présidente des Trophées de l'Entreprenariat au Féminin, Mme Geneviève Bel.

Clenne Mouangou avec Danièle Sassou Nguesso.

Les félicitations de Danièle Sassou Nguesso

Il va sans dire que la présence de la Présidente de la Fondation Sounga à la cérémonie de remise des Trophées de l'Entreprenariat au Féminin, à Paris, est un motif de fierté et d'encouragement pour Clenne Mouangou. *«Je remercie Mme Danièle Sassou Nguesso pour sa présence, et ses encouragements, lors de la cérémonie. Sans oublier les membres de la Fondation Sounga», soutient-elle. Elle qui espère que ce trophée «sera une source d'inspiration et de motivation pour les femmes, afin qu'elles osent se lancer, sans se mettre de freins et en oubliant les préjugés sociaux».*

«Avant d'intégrer la Fondation Sounga, je travaillais seule. La Fondation m'a permis de développer mon réseau et de me donner une certaine visibilité. Je peux dire que lors de l'incubateur Sounga Nga m'a mise en lumière», reconnaît Clenne Mouangou. Qui, par ailleurs, apprécie les actions de la Présidente de la Fondation Sounga, *«pour promouvoir l'entreprenariat des femmes». «C'est innovant au Congo, un incubateur 100% féminin»*, reconnaît-elle.

Clenne Mouangou, lors de l'incubateur Sounga Nga.

«Je remercie et félicite Clenne Mouangou pour son couronnement, lors de la 4e édition des Trophées de l'Entreprenariat au Féminin. En remportant le prix d'«Entrepreneure du monde», elle fait honneur à la femme congolaise, en général, et à l'entreprenariat féminin congolais, en particulier. Même s'il est vrai qu'elle a participé, à titre individuel, à cette compétition, il faut reconnaître que l'incubateur Sounga nga 2016 organisé par la Fondation Sounga, lui a, en quelque sorte, ouvert les portes, comme elle l'avoue, elle-même. Encore une fois, je remercie la lauréate pour l'honneur qu'elle fait à la femme congolaise, et particulièrement à l'entreprenariat féminin congolais, et je l'encourage à travailler davantage pour réaliser les objectifs qu'elle s'est assignés», commente, pour sa part, Mme Danièle Sassou-Nguesso.

Pour la petite histoire, Clenne Mouangou est titulaire d'un master en finance, option «Marché des capitaux». C'est à l'âge de deux ans qu'elle quitte le Congo, pour la France. Où elle travaille, longtemps, au sein de grandes sociétés institutions : BNP Paribas, HSBC, Société Générale. Avant de repartir au Congo, en 2012, pour se lancer dans l'élevage. Clenne ouvre un magasin de vêtements, puis un deuxième et un troisième. Ce qui lui permet, en 2014, d'acheter un hectare de terrain à Linzolo, dans le Sud du pays, afin de mettre sur pied une ferme, pour y élever des porcs. *«Mon projet porte sur l'élevage du porc, la transformation et la vente de spécialités à base de porc. Je souhaiterais, en fait, faire de cette ferme, un grand site agropastoral, en développant d'autres activités liées à la ferme, en mettant, par exemple, des poules pondeuses, des poulets, en exploitant des étangs pour faire la pisciculture, un peu plus de maraîchage, planter des arbres fruitiers. L'objectif serait, en fait, de consommer des produits locaux frais, et donc, d'apporter, en fait, notre humble contribution au manque, parce que notre pays importe beaucoup de viande à l'étranger, alors, que nous pourrions produire sur place…»*, confie-t-elle.

Ici, dans sa ferme, à Linzolo.

Et d'ajouter : *«L'élevage a un rôle important dans la diversification de l'économie, mais son potentiel n'est pas suffisamment exploité. Il mériterait d'être renforcé. L'élevage en tant qu'activité productrice pourrait apporter une dynamique dans les zones qui sont touchées par la pauvreté et la misère. La production de la viande porcine pourra non seulement améliorer le statut nutritionnel des populations, mais aussi et surtout procurer des revenus. En ce qui concerne l'industrie agro-alimentaire, parce que le but, c'est, ensuite, de passer à la transformation, elle pourra, en fait, apporter de la valeur ajoutée aux produits animaux, en créant des emplois supplémentaires. Donc, c'est une activité qui est créatrice d'emplois, et elle va permettre aussi le développement des activités économiques dans les territoires ruraux».*

Actuellement, Clenne Mouangou caresse le dessein de passer au stade de la transformation du porc. Aussi est-elle en quête de *«partenaires techniques et financiers pour atteindre cet objectif».*

Les Trophées de l'«Entrepreneuriat Au Féminin» sont organisés avec un certain nombre de réseaux féminins et de sociétés partenaires. Ces derniers ont pour objectif de récompenser des femmes dirigeantes d'entreprises prospères, de taille petite ou moyenne, permettant de mettre en lumière leurs savoir-faire et leurs réalisations. Ces Trophées sont l'occasion de valoriser les talents de ces femmes entrepreneures, quels que soient le métier, la nature de l'activité de l'entreprise ou leur histoire.

La lauréate recevant son prix.

Pour sa part, Sounga est une fondation à but non lucratif fondée en 2015. Sounga veut dire «Aide», en langue lingala, pratiquée notamment sur les deux rives du fleuve Congo. La fondation Sounga a pour ambition d'aller à la rencontre de ces femmes qui subissent, tous les jours, des entraves à leur épanouissement, de les écouter, de leur donner la parole et de les aider à acquérir leur autonomie, en leur offrant les moyens d'entreprendre, grâce à des actions portant sur la formation et le microcrédit.

Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

Anatole Collinet Makosso appelle les membres du jury du bac à l'intégrité

Les épreuves écrites du baccalauréat général se déroulent du 31 mai au 3 juin 2017, à travers le pays et aussi à Luanda-Cabinda (Angola). Au total, 82.860 candidats sont inscrits, dont 59.382 officiels et 23.478 libres, répartis en 192 centres. Pour un bon déroulement de cette importante session d'examen d'Etat, le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, a invité les membres du jury de cette session à l'esprit d'intégrité et de responsabilité, lors d'une communication qu'il a faite, mardi 23 mai dernier, à l'Amphithéâtre 1600 de l'Université Marien Ngouabi, à Brazzaville.

Les membres du jury du bac 2017.

Anatole Collinet Makosso a attiré l'attention des membres du jury sur le phénomène de fuite de sujets, comme ce fut le cas lors de la session de 2015. S'il y a un sujet qui se retrouve dans la rue, il devra, nécessairement, dépendre du jury, il ne viendra pas, d'ailleurs, *«parce que ni la D.e.c (Direction des examens et concours), ni le président du jury ne peuvent en disposer. Les seuls qui auront des sujets entre leurs mains, ce sont les membres du jury et les chefs de centres qui auront leurs malles dans quelques jours. Ils pourraient être tentés par des propositions, des offres ou même des intimidations»,* pour révéler les sujets.

Outre les punitions disciplinaires et administratives, a-t-il rappelé, il y a des sanctions pénales qu'encourent les membres du jury qui se feront prendre. Et pour illustrer son propos, il est revenu sur les dispositions réglementaires dans le cadre de l'organisation des examens, tout en insistant sur l'arrêté n°005-2009 du 22 septembre 2009 condamnant la corruption et définissant la peine à subir par le corrupteur et le corrompu. Parmi les textes cités, il y a également l'arrêté 1964 sanctionnant la fraude.

En somme, le ministre Anatole Collinet Makosso a affirmé que les membres du jury ont la plus lourde responsabilité de garantir la crédibilité, l'intégrité des examens d'Etat. C'est ainsi qu'ils signent un engagement sur l'honneur devant le procureur de la République. De même, il a fait savoir que les examens d'Etat se déroulent, cette année, dans un contexte marqué par l'organisation, sous peu, des élections législatives et locales, où les membres du jury pourraient être tentés par les futurs candidats ou les députés en activité pour élever leur popularité. Aussi, *«pour éviter que les enfants qui sont plus malins que nous puissent nous surprendre, nous prenons des précautions pour nous mettre tous en condition: Il peut arriver que les autorités locales vous intimident, parce qu'elles voulaient voir que dans leur localité, tous les élèves soient admis; il y a des chefs de villages qui organisent des quêtes pour accueillir le président du jury ou le chef de centre. Vous serez des personnes importantes. La probité: c'est peut-être la première fois qu'on respectera l'enseignant».*

«Des dispositions avaient été prises pour que si un sujet se retrouvait dehors, l'on devait savoir d'où partirait la fuite, parce que chaque centre est doté d'un code», a fait observer le Pr Dieudonné Tsokini, président général du jury, à l'endroit du ministre et de l'assistance.

Pour sa part, Benjamin Ngoma, chef de centre adjoint dans une école primaire de la capitale, a promis de mettre en application à la lettre les orientations du ministre. Cependant, a-t-il reconnu, il est peut-être osé de dire que *«nous allons éviter, en totalité, les fraudes». «Les enfants vont toujours s'organiser, puisqu'au cours des examens passés, nous avons surpris beaucoup d'enfants qui s'étaient déjà préparés sérieusement, pour organiser la fraude. Mais, grâce à la vigilance des membres du jury, des surveillants et aussi de toute l'équipe déployée pour le suivi de l'examen, nous avons pu enrayer la fraude. Il faut que les jurys soient de plus en plus performants, car les enfants vont de plus en plus multiplier les fraudes»,* a-t-il averti.

Alain-Patrick MASSAMBA

Sécurité publique

Cinq braqueurs, opérant en tenue militaire, présentés à la presse à Pointe-Noire

Arrêté par la police, un groupe de cinq voleurs à main armée, qui semait la désolation, aussi bien à Brazzaville qu'à Pointe-Noire, a été présenté à la presse, lundi 22 mai 2017, dans la salle de réunion de l'Etat-major, à Pointe-Noire, par le général Jean-François Ndengué, directeur général de la police. En présence du général Jean Ollessongo-Ondaye, commandant de la zone militaire de défense n°1 Pointe-Noire Kouilou, et de Brice Mbon, substitut du procureur de la République du Tribunal de grande instance de la ville océane.

De g. à dr: Jean Ollessongo-Ondaye, Jean-François Ndengué et Brice Mbon.

Les cinq braqueurs.

Le groupe des cinq braqueurs, qui a terrorisé dans les deux grandes villes congolaises, est composé de ressortissants congolais et étrangers, notamment un Camerounais et un Congolais de la RDC. Il s'agit de Gervais Mesmin Oko, alias Mézo, militaire rayé des effectifs de la Force publique, cerveau penseur, chef du groupe, Destin Kikona, douanier de profession, Adrien Dimi Mboula, technicien supérieur en économie, tous trois de nationalité congolaise, Benjamin Sita, chauffeur mécanicien, de nationalité camerounaise, et Moussa Mamadou, de la RDC.

Le colonel Serge Pépin Itoua-Poto, directeur départemental de la police de Pointe-Noire et du Kouilou, a expliqué à la presse le mode opératoire de ces cinq présumés bandits, qui ont été interpellés par la police, à la suite d'une enquête minutieuse: *«Bien organisé et opportuniste, Oko Gervais Mesmin se servait du contexte politique national, pour justifier, auprès de ces victimes, son entrée intempestive dans leurs domiciles, sous le fallacieux prétexte d'une perquisition ordonnée par la Présidence de la République.*

Vêtus de tenue militaire, coiffés de béret rouge et munis d'armes de guerre, ils passaient le plus naturellement du monde pour des officiers de l'armée régulière. Le groupe était bien renseigné sur les sites potentiels par le rabatteur Smit, alias Kabila, spécialiste des booms à l'étranger. Cette forme de banditisme consistant à faire irruption brutalement dans un domicile, pour en ligoter les occupants, avant de procéder au pillage systématique de tout objet de valeur. Smit, alias Kabila, apportait le renseignement nécessaire à la préparation et à l'organisation de toutes les opérations de braquage, à savoir: le quartier, la maison, la cible, sa fonction, sa fortune supposée. Le renseignement ainsi obtenu, le groupe des supposés officiers de la Force publique, habillé en tenue de combat et muni de Pm-Ak, machette, poignard, arrache-clous, pouvaient alors procéder à ce semblant de perquisition, en toute confiance».

Ce groupe avait, au total, quatre Pm-Ak. Les tenues militaires étaient achetées par Mézo, qui a bénéficié de la confiance des anciens frères d'armes en activité qu'il cotoyait encore. Une fois la cible identifiée, le groupe louait des voitures de luxe et opérait exclusivement entre 6h et 8h du matin. Il n'a jamais agi au hasard, parce qu'il a toujours pris le soin de bien connaître la situation de la fortune de la victime visée.

Signalons que c'est grâce aux images prises par une caméra de surveillance retrouvée dans une maison pillée, que la police, par un travail de fourmi, a pu identifier et mettre la main sur les auteurs. Les images ont été projetées dans la salle. Les présumés auteurs ont reconnu leurs forfaits. C'est un grand coup de filet que la police a réussi, quand on sait que ce groupe a fait plusieurs victimes.

C'est ici aussi le lieu de rappeler qu'en principe, les agents de la Force publique devraient toujours être munis de mandats du procureur de la République, lorsqu'ils sont mis en mission d'intervenir dans un domicile. L'article 20 de l'actuelle Constitution dit: *«Le domicile est inviolable. Il ne peut être ordonné de perquisition que dans les formes et les conditions prévues par la loi».* Et avant cela, l'article 11 annonce: *«Toute personne arrêtée est informée du motif de son arrestation et de ses droits, dans une langue qu'elle comprend. Tout acte de torture, tout traitement cruel, inhumain ou dégradant est interdit. Le pouvoir judiciaire, gardien des libertés individuelles, assure le respect de ce principe, dans les conditions fixées par la loi».*

Or, quand les agents de la Force publique agissent sans mandat du procureur de la République, dans l'interpellation des citoyens, voilà que des groupes de bandits peuvent se former, porter des tenues militaires et commettre de véritables forfaits contre les citoyens, à l'image du groupe de Gervais Mesmin Oko, alias Mézo. La population va croire que c'est la police, la gendarmerie ou l'armée qui ont agi. Or, il s'agit de bandits.

A l'issue de la présentation, le général Jean Ollessongo-Ondaye a lancé un vibrant appel à la population d'être de mèche avec la Force publique, afin de démanteler tous les réseaux de malfaiteurs qui troublent l'ordre et la quiétude dans la société.

Equateur Denis NGUIMBI

25 mai: Journée de libération de l'Afrique

Pour la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et du développement

Pendant que les chrétiens catholiques du monde entier célébraient l'Ascension de notre Seigneur Jésus-Christ, les Africains célébraient aussi la Journée de libération de l'Afrique. Chaque année, à la même date, l'Afrique commémore ainsi l'anniversaire de la signature de la Charte de l'O.u.a, le 25 mai 1963. Initiée par N'Kwame N'Krumah et dénommée, à l'origine: *«Africa day liberation»*, cette journée est aussi appelée Journée mondiale de l'Afrique. Elle représente le symbole du combat de tout le continent pour la libération politique, notamment contre le colonialisme et l'apartheid. Elle représente également

Des chefs d'Etat de l'Union africaine.

le combat pour le développement et le progrès économique. C'est l'occasion, pour chaque pays africain, d'organiser des évènements, dans le but de favoriser le rapprochement entre les peuples africains. Cette journée était déclarée fériée et chômée, sur l'ensemble des Etats membres de l'O.u.a, par une déclaration ou résolution adoptée par tous. Malheureusement, en dehors de l'Afrique australe, de nombreux pays africains ne respectent pas cette décision et cette journée est marquée par un simple discours ou une évocation. En 2006, alors que le Président Sassou-Nguesso était Président en exercice de l'Union africaine, à Kinshasa, le groupe des ambassadeurs africains avait célébré cette journée avec éclat par une réception qui regroupait tout le gotha politique et diplomatique de la place. En 1999, en adoptant la Déclaration de Syrte, les Etats africains ont remplacé l'O.u.a par l'Union africaine. En 2004, les représentants des 53 pays membres de l'Union africaine ont délibéré en faveur de la conservation des symboles de l'ancienne Organisation de l'unité africaine: l'emblème, le drapeau ainsi que l'hymne réarrangé. Ses buts sont d'œuvrer à la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et du développement à travers l'Afrique. La paix et la démocratie sont, en effet, des préalables indispensables au développement durable. L'hymne de l'Union africaine commence par ces mots: *«Unissons-nous tous et célébrons ensemble / Les victoires remportées pour notre libération».*

Le 25 mai 2017, l'Afrique unie a célébré cet hymne qu'on appelle aussi l'Africaine. Qu'il nous porte encore plus loin pour d'autres victoires contre la pauvreté, l'obscurantisme et l'oppression, pour que vive l'Afrique libre et prospère!

Gustave Pana ZOULA
Ancien Fonctionnaire de l'OUA

SAHAM ASSURANCE AUTO

En cas de panne ou d'accident, nous sommes à vos côtés.

Quel que soit votre type de véhicule, bénéficiez d'offres adaptées à vos besoins.
En cas de choc ou de panne, le constat et le remorquage de votre voiture sont gratuits.
Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'une de nos agences.

ASSISTANCE
05 053 58 58

SAHAM Assurance
Avancez librement

Session extraordinaire du conseil national de l'U.d.r-Mwinda

Retrait de la Codeha, premier congrès national et participation aux élections de 2017

L'U.d.r-Mwinda (Union pour la démocratie et la république), parti créé par feu André Milongo, aujourd'hui dirigé par Guy Romain Kinfoussia, et situé à l'opposition, a fait sa rentrée politique, par la tenue de la cinquième session extraordinaire de son conseil national, samedi 20 mai 2017, dans la salle de mariage de l'Hôtel de ville de Brazzaville. Sous la direction de son président, Guy-Romain Kinfoussia. A l'ouverture, il y avait les représentants des partis de l'opposition et des individualités. Le conseil national a déccidé de se retirer de la Codeha et a prononcé la radiation du parti de tous les cadres et militants *«ayant posé, de manière avérée, l'acte de désertion du parti pour l'adhésion à une autre formation politique»*. Il a également décidé de la participation du parti aux futures batailles électorales et de la tenue d'un congrès, en juin prochain.

Guy Romain Kinfoussia, au centre.

En raison de sa participation à la vie des plateformes de l'opposition, l'U.d.r-Mwinda avait donné l'impression d'avoir mis en veilleuse les activités du parti, avant, pendant et après la présidentielle de 2016. Cette situation a créé, en quelque sorte, une certaine léthargie au sein de cette formation politique. La session extraordinaire de son conseil national, à en croire les militants dans les couloirs, est une session de la responsabilité. En effet, le point principal de l'ordre du jour de cette session était de déterminer la position du parti par rapport aux élections législatives et locales de cette année. Cette préoccupation a été soumise au vote. Les conseillers nationaux ont tous décidé que le parti participe aux élections. Cela a suscité une liesse générale dans la salle. Certains ont même rappelé le manifeste de leur parti qui indique: *«l'U.d.r-Mwinda a été créée pour compétir et conquérir démocratiquement le pouvoir, seul ou avec les autres formations politiques»*.

D'autres ont relevé que la politique de la chaise vide ne paye pas. Conséquence: *«Nous enregistrons, chaque année, des départs des cadres du parti»*.

Au cours de cette session extraordinaire, il a été également fait mention de l'examen préalable au conseil national de tout émargement à une alliance ou groupement politique, conformément aux dispositions des textes fondamentaux du parti.

La question de l'évolution du parti s'est étendue à l'aspect fonctionnel et organisationnel de ses instances dirigeantes et organes de base. A ce sujet, le conseil national, tenant compte de l'impératif de restructuration de l'ensemble du parti, après le premier congrès national tenu en avril 2008, a décidé du principe de la tenue du deuxième congrès national du parti, en juin prochain. Le bureau politique a été responsabilisé, pour mettre en place une commission préparatoire. Dans cette même perspective, le conseil national a instruit les dirigeants des fédérations de procéder à une vaste campagne de redynamisation de leurs bases respectives.

S'agissant de la situation du Pool, le conseil national de l'U.d.r-Mwinda demande l'arrêt immédiat des hostilités armées dans ce département, car, selon lui, *«le drame sera plus énorme, si aucune chaîne de solidarité nationale ne venait à être mise en place par toutes les filles et tous les fils du Congo, pour revendiquer la cessation définitive des hostilités. Car le département du Pool est bien un maillon de la société congolaise tout entière et ce n'est pas en voulant l'isoler, pratiquement, physiquement, mentalement ou psychiquement, ou en voulant jeter l'opprobre sur les populations de ce département que les Congolais feraient montre de bon sens»*.

Dans son mot d'ouverture, le président de l'U.d.r-Mwinda a rappelé le travail mené par le bureau politique du parti, après l'élection présidentielle du 20 mars 2016. *«Il s'est agi de capitaliser, à travers un projet de création d'une nouvelle plateforme politique, les acquis électoraux de l'opposition congolaise, en général, du candidat de la plateforme Codeha, en particulier, que le parti avait soutenu à cette élection présidentielle»*, a-t-il indiqué. Evoquant le glissement *«malicieux»* et malheureux dudit projet et les incidents qu'il a suscités dans le dispositif de l'ancienne Codeha. Conséquence: l'U.d.r-Mwinda a décidé de se retirer de la Codeha, la plateforme dirigée par Guy-Brice Parfait Kolélas. Clôturant les travaux, Guy-Romain Kinfoussia a invité les cadres et dirigeants nationaux du parti au ressaisissement politique et l'investissement effectif dans le travail de redynamisation du parti.

Pascal-Azad DOKO

Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale

Renforcer les capacités des entreprises congolaises de la sous-traitance minière

Le Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, en partenariat avec la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), a organisé, du 15 au 19 mai 2017, un atelier de formation sur la gouvernance de la chaîne de valeur dans le secteur extractif, avec pour objectif, le renforcement des capacités des ressources humaines et institutionnelles. L'atelier a rassemblé plus d'une centaine de participants venus des administrations publiques, du secteur privé et de la société civile.

Vue du présidium à l'ouverture de l'atelier.

Plusieurs panels ont permis aux participants de procéder à une analyse profonde, pour comprendre et saisir les opportunités qu'offre le secteur pétrolier, grâce aux gisements exploités au Congo. Les échanges ont fait ressortir les écueils rencontrés et les besoins exprimés par les entreprises ainsi que les contraintes liées aux banques. A la lumière des débats, plusieurs recommandations en faveur de l'entrepreneuriat national, de la promotion et du développement de la main d'œuvre nationale ont été formulées. Parmi ces recommandations, figurent celles consistant à renforcer les échanges entre les structures publiques dans l'élaboration, la vulgarisation et la mise en œuvre de la réglementation relative aux entreprises; renforcer les échanges entre les administrations et les réseaux d'entreprises, au cours des rencontres annuelles pour la vulgarisation des textes et leur évaluation; réaliser l'étude d'impact des infrastructures de base, de production et de commercialisation sur l'économie nationale et la compétitivité des entreprises; accélérer la création et la mise en place du fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des entreprises, en vue de favoriser le financement des P.m.e nationales par les établissements financiers; mettre en place un cadre permanent de concertation entre les ministères concernés et le monde du travail, pour la connaissance des métiers, des profils, des formations à mettre en place; connaître les besoins en main d'œuvre actuels et futurs des entreprises des secteurs pétrolier, minier et d'autres secteurs, notamment dans l'optique de la mise en place des zones économiques spéciales en étude; et tenir compte de la diaspora dans la recherche de la main d'œuvre qualifiée, en réalisant des missions de prospection auprès de la diaspora congolaise à l'étranger.

Clôturant les travaux, Samuel Gayi, de la Cnuced, a rappelé les trois principaux objectifs de cet atelier portant sur le renforcement des capacités dans le domaine des politiques qui sont mises en place pour maximiser les liens de développement avec le secteur extractif; le renforcement aussi du partenariat entre le secteur privé sur des activités nationales et régionales, ainsi que le renforcement du partenariat avec les institutions de formation au niveau international.

Les travaux ont eu lieu dans l'auditorium du Ministère des affaires étrangères, à Brazzaville. Sous le patronage de Samuel Gayi, directeur de l'unité spéciale sur les produits de base à la Cnuced. En présence de Patrick Alakoua, conseiller au plan et au développement au Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale; Ted Galouo Sou, directeur des ressources naturelles au Ministère des finances, du budget et du portefeuille public, coordonnateur du point focal du projet de renforcement des capacités des Etats membres de la Ceeac (Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale); et Taro Boel, économiste de la Cnuced.

Philippe BANZ &
Pascal BIOZI KIMINOU

Association Abala et demain

Les cadres ressortissants du District d'Abala appelés à sauver l'unité

Suite à un climat politique marqué, aujourd'hui, par une poussée de fièvre électorale en République du Congo, notamment les élections législatives couplées aux locales, prévues pour le 16 juillet (premier tour), et le 30 juillet 2017 (deuxième tour), l'Association Abala et Demain, que préside Jean-Décos Douniama, a adressé une lettre ouverte, mardi 25 avril 2017 à Brazzaville, à l'endroit des cadres et ressortissants du District d'Abala (Département des Plateaux), aux candidats annoncés et potentiels à ces différentes échéances électorales. Ceci, en guise d'«*interpellation de la conscience de l'élite du District d'Abala»*.

L'Association Abala et Demain a interpellé les cadres ressortissants du district, pour faire que, conformément aux engagements pris à l'issue de la cérémonie de réconciliation en 2009, des filles et fils du District d'Abala, la campagne électorale de 2017 ne ressemble pas à celle de 2007, qui avait provoqué des déchirements. Il s'agit, pour tous les cadres du district, d'être sincères et courageux. Ainsi, tous ceux qui, pour une raison ou une autre, choisiront *«des querelles sans issue et des divisions fratricides, en soufflant sur la braise, porteront, seuls, la responsabilité devant l'histoire et la Nation…»*, lit-on, dans cette lettre.

«Il y a dix ans, en 2007, dans des circonstances comparables, nous avions, directement ou indirectement, par notre action, apporté la division, là où régnait l'unité; l'inimitié, là où il y avait fraternité, affection et amitié dans le District d'Abala, notre patrimoine commun. Les joutes oratoires, pendant la campagne des législatives, avaient profondément fossoyé le tissu social dans notre district. Il y a eu déchirure et deuil dans les familles. La course au pouvoir nous avait tellement obnubilés que nous avions ignoré, sans nous soucier que nous sommes tous un et le demeurons, en dépit de nos choix ou de la différence de nos opinions politiques, notamment. Le risque d'enracinement de la haine et des rancœurs avait fait craindre l'implosion des familles dans notre district», a rappelé l'Association Abala et Demain.

Les responsables de cette association, dont l'un des objectifs est de veiller à l'unité entre filles et fils d'Abala, soulignent, en outre, qu'en 2009 on avait réussi à éteindre le feu qui *«n'attendait qu'un souffle pour consumer les espoirs de développement de ce vieux district resté l'ombre de lui-même. Grâce au dialogue, la réconciliation des filles et fils d'Abala fut alors concrétisée avec la compréhension et l'apport inestimable de tous les acteurs politiques et aussi des notables, sages et «ndinga». Ces derniers nous avaient donné des conseils à valeur d'instructions fermes, à savoir: que nous devrions cultiver l'amour, l'unité, la solidarité, le partage, l'échange, le dialogue entre nous. Ces instructions devenaient des engagements que, tous, nous avions résumés en trois mots: «Plus jamais ça!». Plus jamais, les campagnes électorales ne devraient diviser et désunir les familles dans le district d'Abala»*, a déclaré l'Association Abala et Demain.

Cette fois-ci, l'association a préféré tiré l'attention des uns et des autres, pour que la compétition électorale ne soit pas source de déchirement du tissu social. Au-delà des différences politiques qui font que chacun est libre d'intégrer le parti de son choix, ils ont en commun un district qui a besoin des bras de tous ses fils et toutes ses filles, pour son développement.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Invitation à la Semaine Sociale 2017

Cher/Chère,

Vous êtes invité (e) à participer à la Semaine Sociale, organisée par la Commission Episcopale Justice et Paix, en partenariat avec La Semaine Africaine, laquelle se tiendra à l'hôtel de l'ACERAC du 6 au 9 juin 2017 sur le thème: «Construisons la Société Civile à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise». Nous pensons que vous serez intéressé à participer à cette relance de la réflexion chrétienne sur les réalités sociales de notre pays et à y apporter vos questions, et votre expérience.

Si donc les dates prévues pour cette manifestation vous conviennent, veuillez remplir le bulletin d'inscription (voir page 5) qui vous sera remis par des personnes habilitées et le retourner s'il vous plait avant le 1er juin, date butoir de dépôt des inscriptions.

……

Bulletin d'inscription à la Semaine Sociale 2017

Nom (s) et prénom (s) ……
N° de tél.:……
Je m'inscris à la Semaine Sociale 2017:

1er Journée: Matinée ☐ collation de midi ☐ atelier de l'après-midi n° ☐

2e Journée: Matinée ☐ collation de midi ☐ atelier de l'après-midi n° ☐

3e Journée: Matinée ☐ collation de midi ☐ atelier de l'après-midi n° ☐

4e Journée: Matinée ☐ collation de midi ☐ atelier de l'après-midi n° ☐

N.B.: La collation de midi sera servie moyennant une participation de 1.000FCFA.

Contact:
Tél.: 06 678 08 54 / 05 500 77 77
Email: cejpcongobrazzaville@gmail.com / agngouma@yahoo.fr
B.P.: 200 Brazzaville / Congo

Coup d'oeil en biais

A Ngampoko, les populations restées sur place ont eu des frayeurs

Les habitants restés à Ngampoko, un quartier de Madibou, le huitième arrondissement de Brazzaville, théâtre de crépitements d'armes légères et des détonations d'armes lourdes le 16 mai dernier, ont été pris, subitement encore, de panique, la nuit du mardi 23 mai 2017. Plusieurs camions, pleins de militaires bien armés, avaient investi, de nouveau, le quartier. Ce qui leur a rappelé ce qui s'est passé récemment et les a obligés à fuir et à se réfugier dans d'autres quartiers et arrondissements. Il faut dire que le matin, les échos de combats entre militaires des Forces armées congolaises et miliciens Ninjas-nsiloulous, à Madzia et Bitala, ont fait le tour des réseaux sociaux. Nombreux ont donc pris encore la résolution de quitter leurs domiciles respectifs. Une fois de plus, c'est le manque d'informations qui a créé la psychose au sein de la population, lorsque l'armée a commencé à se déployer en grand nombre à Ngampoko et ses environs. Plus de peur que de mal, les militaires étant dans leur mission de sécurité dans cette zone. Le drame, c'est le manque d'informations aux populations. Ce qui crée la panique. Par ailleurs, on apprend des incidents meurtriers dans le Pool, notamment proche d'un village appelé Bitala, dans le district de Goma-Tsétsé et à Madzia. Mais, sans plus de précision.

Un jeune homme perd sa jambe, en tentant de prendre un camion en marche

On a déploré un accident dramatique, dimanche 21 mai 2017, vers 11h, à Loua, un quartier de Madibou, le huitième arrondissement de Brazzaville. Un camion transportant du sable, roulant sur le tronçon de route Brazzaville-Kinkala, a sectionné la jambe d'un jeune homme qui tentait de s'accrocher à l'arrière du camion, en plaçant sa jambe sur la roue arrière, alors qu'il était déjà en marche. En tombant, le pneu a roulé sur une de ses jambes qui a été brisée. Des passants ont placé l'infortuné dans un taxi qui l'a conduit dans un centre sanitaire où il a dû être, probablement, amputé. Son sort donnera-t-il une leçon aux jeunes qui se permettent de s'accrocher aux véhicules qui passent?

Les malades admis au C.h.u obligés de faire les examens dans les laboratoires privés

Le C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville est un malade qui souffre de beaucoup de maux. Exemple: la plupart des examens qui sont prescrits aux patients admis au C.h.u sont réalisés dans les cliniques privées. En tout cas, les médecins y envoient la plupart de leurs malades. Les laboratoires du C.h.u ne fonctionnent pas ou les unités d'analyse font défaut, actuellement. Les proches des malades sont obligés de conduire ceux-ci dans les cliniques privées où les coûts sont souvent prohibitifs. Les malades ou leurs familles sont obligés de débourser beaucoup d'argent, car les prix pratiqués dans ces cliniques sont supérieurs à ceux des hôpitaux publics. Cette situation cristallise le mécontentement des patients et de leurs proches. Ils ne s'expliquent pas comment les cliniques privées peuvent être plus modernes et mieux équipées que les hôpitaux publics. Tous les jours sont des jours de complaintes au Chu-B. Il y a, sans doute, à revoir la politique sanitaire de notre pays.

Abattu par son compagnon de chasse à Divénié

Un chasseur, répondant au nom de Godard Ngoma, âgé de 32 ans, a été abattu, le 16 mai 2017, par un de ses compagnons, au cours d'une partie de chasse au village Nzansa 1, dans le district de Divénié, une localité du département du Niari. La victime a été confondue à un singe par le meurtrier. Celui-ci, qui gardait les arrières, avait cru avoir aperçu un singe au sol, quand il a tiré rapidement, pour éviter d'être repéré par l'animal. Aussitôt, il a entendu un cri humain et en se précipitant sur la provenance du cri, il a fait le triste constat d'avoir touché mortellement son compagnon de chasse. Selon le constat du médecin légiste, il ressort que la décharge de plombs a atteint le défunt par le dos, ainsi qu'au cou, rapporte l'A.c.i (Agence congolaise d'information). Le présumé meurtrier a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Il sera présenté au parquet, en attendant la clôture de l'enquête.

Le transport de la nourriture est-il maintenant interdit dans le Pool?

La crise du Pool ne touche pas tous les districts. Le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, et le Premier ministre, Clément Mouamba, l'ont dit dans leurs récentes interviews respectives et cela correspond à la réalité. Ce qui veut dire qu'il y a des districts comme Boko, Louingui, Loumo, Mbanza-Ndounga, etc, où la population est sur place. Seulement, la Force publique a pris la décision d'interdire, dorénavant, le transport de toute marchandise d'alimentation. Car, l'on soupçonnerait l'existence de circuit fournissant Ntumi et ses groupes rebelles en denrées alimentaires. Les commerçants de ces districts se rendant à Brazzaville pour s'approvisionner en marchandises d'alimentation sont surpris de constater qu'au poste de police de Nganga-Lingolo, sur la route nationale n°1, tout sac ou coli contenant de la nourriture est saisi. Seulement, cette mesure n'a pas été diffusée publiquement et l'on s'interroge comment les populations des districts cités vont-elles alors faire pour s'approvisionner en denrées alimentaires de première nécessité. Il y a quelques semaines, le Ministère de la santé a dû secourir des femmes et des enfants frappés de malnutrition, à Kibossi, à cause d'un blocus de cette localité. Comme quoi, la recherche de Ntumi va vraiment coûter cher à la population civile.

Commentaire

Au regard des pertes humaines, la situation du Pool mérite une nouvelle approche

Effroyables sont les images des personnes qui trouvent la mort dans le Pool, depuis que la Force publique y a été mise en mission d'exécuter les mandats d'arrêt lancés contre Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi, son frère cadet, Sylvain Richard Bintsamou, alias Goazardio, et Elie Malanda, il y a un an. Alors que tout semblait à l'avantage de la Force publique, pour atteindre son objectif, la situation est confuse, depuis le mois d'avril dernier, avec la multiplication des embuscades sanglantes des miliciens du pasteur Ntumi contre les agents de la Force publique et la population. Au regard des pertes en vies humaines, la situation du Pool mérite une nouvelle analyse. Il est clair que rien ne peut justifier de sacrifier autant de monde, pour atteindre un objectif judiciaire.

Des centaines de jeunes ont suivi Ntumi dans son mouvement politico-religieux. Que fera-t-on d'eux?

En bas: un partisan de Ntumi arrêté par la police.

C'est l'histoire qui se répète dramatiquement dans le Pool. Le 18 décembre 1998, la milice de Ntumi attaque les quartiers Sud de Brazzaville. La Force publique réplique et les repousse dans le Pool où les affrontements vont durer un peu plus d'un an, faisant des dizaines de morts. Il a fallu des négociations qui avaient accouché d'un accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, pour, enfin, rétablir l'ordre public dans le Pool.

En 2002, alors que le pays est en période électorale, les hostilités armées éclatent, de nouveau. Il a fallu des négociations qui avaient abouti à la signature des engagements croisés, pour pouvoir rétablir l'ordre public dans le Pool.

Le 4 avril 2016, un groupe de miliciens de Ntumi attaque, de nouveau, les quartiers Sud de Brazzaville, avec, semble-t-il, l'objectif d'empêcher la proclamation des résultats de l'élection présidentielle anticipée. Cette fois, l'Etat décide d'appliquer la loi, face à des actes de tuerie aveugle qualifiés de terrorisme. Le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Brazzaville lance des mandats d'arrêt contre Frédéric Bintsamou et deux de ses proches. Un an après, non seulement on est toujours à la case-départ, mais la guerre asymétrique qu'impose Ntumi dans le Pool voit s'allonger la liste des victimes innocentes. L'homme politique peut-il toujours se cramponner dans le discours de l'Etat de droit, face au désastre?

Etat de droit, oui, beaucoup veulent y croire. Mais, quand le pays n'a pas les moyens humains, matériels, technologiques et financiers pour, justement, donner force à la loi, n'est-il pas sage de recourir à la politique autrement, pour épargner les vies humaines? Voilà le dilemme auquel Ntumi a réussi à ramener la situation de son interpellation décidée par la justice. Désormais, c'est la Force publique et la population qui payent un lourd tribut à ce qui se passe dans le Pool. Les pertes en vies humaines suscitent de plus en plus d'émotion et des interrogations. Les familles sont meurtries par les arrestations de leurs proches, surtout des jeunes. C'est Ntumi qui est visé, voilà qu'à sa place, ce sont de nombreuses personnes qui sont arrêtées et incarcérées. Comment pourrait-on expliquer cela?

Les décideurs politiques vont-ils continuer à faire semblant de ne pas voir le drame qui se déroule et qui risque de mettre le pays au bord du gouffre? Recevant une délégation des cadres ressortissants du Pool, le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, avait recommandé l'ouverture de *«couloirs sécurisés»*. Cette initiative a suscité un grand débat. Elle a été rejetée par le camp de Ntumi, en évoquant l'affaire des disparus du beach. Du côté de la Force publique, l'on a appris qu'il n'y a pas d'endroit où l'on peut cantonner les ex-combattants pour s'occuper de leur réinsertion. Du coup, on ne parle plus des *«couloirs sécurisés»* ou couloirs humanitaires et c'est la violence qui continue.

Or, si l'on veut voir le bout du tunnel dans cette situation, il faut bien donner une perspective à ces jeunes qui ont suivi Ntumi et qui savent qu'en sortant des forêts, ils seront arrêtés, emprisonnés, voire tués. Or, il y a quelques années, on estimait à cinq mille, le nombre des ex-combattants à démobiliser autour de Ntumi. Combien sont-ils, aujourd'hui? Va-t-on envoyer en prison ou tuer tout ce monde? Ce sont des questions à se poser.

Mais, l'attitude de croire fermement à une solution par la force des armes apparaît de plus en plus irréaliste, sauf à vouloir sacrifier beaucoup de vies humaines, d'autant plus que dans l'opinion se propage l'idée que la situation du Pool est un fonds de commerce politique. Elle risque d'entamer le crédit de notre Force publique, qui n'est pas formée, ni équipée pour s'engager durablement dans des guerres asymétriques.

Un an après, on n'a toujours pas attrapé Ntumi, mais des dizaines de personnes, dont des femmes, sont arrêtées et ce sont des drames qui se nouent dans les familles. Le nombre de gens qui trouvent la mort dans le Pool finit par interpeller les personnes de bonne volonté. C'est ici où les forces vives de la Nation et les partenaires internationaux peuvent apporter leur contribution. En effet, face à des positions pour l'instant tranchées, il faut des partenaires dans le rôle de conciliateur, pour créer les conditions d'une nouvelle approche de la situation du Pool. On n'a pas besoin de voir autant de compatriotes perdre leur vie pour une situation qui peut être réglée autrement. Les jeunes ne veulent plus être envoyés au feu et ils le disent dans les réseaux sociaux. Ce n'est pas par manque de patriotisme, mais par réalisme nationaliste: ne pas tuer ses propres frères, mais privilégier une solution pacifique.

Par ailleurs, la tenue des élections a, tout de suite, jeté l'idée que dans le Pool, on ne peut pas les organiser. C'est une nouvelle dimension qui place cette situation dans un enjeu politique où chacun y va de ses intérêts. On ne voit plus le drame que vit la population, mais on s'accroche à ses intérêts politiques. En outre, la gouvernance qui consiste à ne pas regarder ce qui se passe dans ce département relève beaucoup plus de l'hypocrisie qui ne peut tenir dans la durée. Le gouvernement est obligé de faire preuve de modestie, en rassemblant les forces vives de la Nation autour de cette question qui est bien nationale. Autrement, tel un cancer, la crise du Pool, qu'on refuse de voir aujourd'hui, aura alors le temps de faire des métastases et d'empoisonner ainsi la vie de la Nation. Il y va de la crédibilité du pays sur la scène internationale et de son avenir pacifique, que d'éteindre définitivement les charbons ardents qui couvent encore dans cette partie du pays.

Joël NSONI

Pour de bonnes analyses, j'aime lire La Semaine Africaine

Première circonscription de Makélékélé (Brazzaville)

Les habitants du quartier Mayoma sensibilisés sur le processus électoral

Lors de sa rencontre citoyenne avec les habitants du quartier Mayoma, le samedi 13 mai dernier, au bord du ruisseau Zanga dia bangombé, le député du R.c (Rassemblement citoyen), François Loussakou, élu dans la première circonscription de Makélékélé (arrondissement 1), à Brazzaville, a sensibilisé ses concitoyens sur le processus électoral et la nécessité de participer à la révision extraordinaire des listes électorales. C'était en présence du chef du quartier et des sages, avec la participation nombreuse des jeunes adultes et des personnes du troisième âge.

François Loussakou remettant le document à un chef de quartier.

Les enjeux électoraux sont tellement importants que le député François Loussakou s'est exprimé, tantôt en français, en kituba et en lari, pour mieux faire passer son message. Il a rappelé à l'assistance que la date des élections législatives et locales est fixée au 16 juillet 2017. Mais, il a relevé qu'avant cette date électorale, il y a bel et bien des opérations pré-électorales qui s'effectuent, comme la révision extraordinaire des listes électorales. Pour cela, il a demandé à la population de se mobiliser pour participer *«massivement à cette opération, parce que votre rôle est déterminant, le jour du vote»*, a-t-il indiqué.

Aux jeunes qui sont en âge de voter, il leur a demandé d'aller se faire établir les cartes nationales d'identité pour ceux ou celles dont les cartes nationales d'identité sont à terme de validité, de procéder à leur renouvellement. Le député a également demandé de signaler les décédés, tous ceux qui ont changé d'habitations.

En ce qui concerne les malades et les personnes du troisième âge en incapacité de se déplacer, il a promis leur rendre visite et qu'une équipe passera pour les recenser sur place.

François Loussakou est également revenu sur ce qu'il avait promis et qui est devenu aujourd'hui réalité, à savoir: l'assainissement du ruisseau Zanga dia bangombé, à l'instar de Madoukou et Mfoa, a Ouénzé, Poto-Poto et Moungali. Il se réjouit de ce que la population respecte les consignes données de ne pas jeter les ordures dans le ruisseau. Il s'est également réjoui de ce que les abords de ce ruisseau constituent, aujourd'hui, un lieu d'attraction, où il *«fait bon vivre et on y trouve des petits «ngandas», tout au long, bref, ce ruisseau a fondamentalement changé le visage du quartier. Les riverains sont ainsi épargnés de certaines maladies provoquées par les eaux de pluies»*, a-t-il dit. François Loussakou a interpellé la population à être vigilante, afin de barrer la route aux fossoyeurs de la paix et de l'unité nationale.

Pascal Azad DOKO

G.a.b.c (Groupement d'associations Bana Congo)

Des toilettes modernes et un terrain multisports au Lycée technique commercial du Premier Mai

Le Groupement d'associations Bana Congo, dont le président d'honneur est le député élu à Oyo (Département de la Cuvette), Denis Christel Sassou-Nguesso, a procédé, lundi 22 mai 2017, à la remise officielle des toilettes modernes et d'un terrain multisports construits au Lycée technique commercial du 1er Mai, situé à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. La cérémonie de remise de ces ouvrages s'est déroulée sous le patronage de Roch Akindou, président du bureau exécutif de ce groupement. En présence d'Aimé Foukissa, représentant l'administrateur-maire de Bacongo, de Jean-Pierre Malonga, représentant le ministre de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi; des conseillers et attachés des deux ministères d'enseignements, des représentants des parents d'élèves et des élèves.

Pendant la visite des installations sportives.

Le Lycée technique commercial du 1er Mai, à Bacongo, est maintenant doté de toilettes et d'un terrain multisports. *«C'est pour des besoins d'hygiène et pour stimuler l'éclosion de nouveaux talents en matière de sport qui justifient ce don»*, a déclaré Roch Akindou.

Trois allocutions ont été prononcées à cette occasion: la première, par Parfait Faustin Boro, proviseur dudit établissement, pour saluer le geste important que vient de faire ce groupement d'associations en direction de son établissement et présenter la nature du don reçu: *«Ce don précieux que vous venez de faire à l'endroit de notre établissement scelle, à ne point douter, le partenariat entre le Lycée technique commercial du 1er Mai et le groupement d'associations Bana Congo, car vous conviendrez avec moi que l'Etat-providence n'existe plus. Seul, l'Etat ne peut assurer l'avenir de l'école congolaise. Il faut l'apport des partenaires de tous bords et la collaboration de tous. Votre groupement est un partenaire incontournable pouvant apporter la valeur ajoutée à notre établissement».*

Mais, quelle est la nature de ce don? Il s'agit, d'une part, des toilettes modernes à usage public et à multiples compartiments, dont un pour personne vivant avec handicap; et, d'autre part, des installations sportives de haute qualité et de standing international pour les sports suivants: handball, basketball, volleyball, basketball, tennis, etc. *«Nous vous rassurons que nous allons gérer ce don à bon escient»*, a conclu le proviseur Parfait Faustin Boro.

Intervenant, à son tour, Roch Akindou a fait savoir que la vision de son association est de *«montrer le chemin, de faire un choix que les autres associations se joignent à nous dans cet élan de solidarité, pour aider le gouvernement à résoudre des problèmes urgents qui se posent dans les quartiers, les villages, les écoles, les hôpitaux, etc. A propos du sport, il s'agit de décomplexer nos jeunes qui ne se connaissent pas. Lorsque ces derniers se disputent le ballon, ils se partagent les mêmes passions. Ce sont les élèves qui sont les grands porteurs de notre message»*, a-t-il expliqué.

Quant à Amé Foukissa, il a salué le geste et les ouvrages réalisés par ce groupement d'associations. Il a souhaité que les autres partenaires suivent cet exemple et que les bénéficiaires en fassent un bon usage.

La fin de la cérémonie a été marquée par la visite guidée des toilettes modernes et des installations sportives.

Victor GUEMBELA

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo	Francophone
6 mois	91 Euros
Retrait sur place: 15.600	182 Euros
Expédié: 23.400	Autres pays d'Afrique
1 an	96 Euros
Retrait sur place: 31.200	192 Euros
Expédié: 46.800	Europe
France, Afrique	96 Euros
	192 Euros
	Amérique-Asie
	100 Euros
	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Commune de Mossendjo (Département du Niari)

La rivière Makengué de nouveau franchissable par véhicule!

La rivière Makengué coule au Sud de Mossendjo, la deuxième grande ville du Département du Niari, au Sud du pays. Elle a la particularité de se trouver à un chemin qui constitue un véritable raccourci vers Tsimba, chef-lieu du District de Moutamba. Par le passé, certains automobilistes, pour gagner du temps, n'avaient pas besoin de passer par les villages Boungoto, Massanga ou Kanga, à l'Ouest, pour se rendre à Dolisie. Ils empruntaient cette voie.

Elisabeth Mapaha (deuxième à partir de la gauche), venue assister aux travaux, en compagnie des membres de son cabinet.

Mais, suite aux fortes pluies et à l'usure due à la durée, la buse construite dans les années 70 par la R.n.t.p (Régie nationale des travaux publics) a été endommagée par les eaux en furie, empêchant ainsi les véhicules de franchir la rivière. Ce qui n'a pas été sans conséquences pour les paysans exploitant dans des forêts comme Mouvissi, Bihongui et Ndelo. *«Je pouvais produire beaucoup de sacs d'arachides. Mais, je ne pouvais pas les transporter en ville. Les motos et les camions ne pouvaient pas passer. Laisser la production au champ, c'était l'exposer aux voleurs et aux intempéries. Il fallait donc transporter au dos. Ce qui n'était pas facile sur une distance d'au moins dix kilomètres»*, se souvient Alida Diyami, agricultrice à Bihongui, laquelle, comme d'autres agriculteurs, ne savait pas à quel saint se vouer.

Heureusement que la présidente U.p.a.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale), parti situé à l'opposition, et qui dirige le conseil municipal de Mossendjo, a jugé nécessaire de soulager les populations. Ainsi, la présidente du conseil municipal et maire de Mossendjo, Élisabeth Mapaha, a ordonné, en avril dernier, l'engagement des travaux de restauration de la buse de Makengué. Au grand bonheur des paysans de cette partie de la commune. *«Cette fois-ci, je n'irai plus au champ à pied. J'irai soit sur Jakarta (moto de fabrication indonésienne, Ndlr), soit sur Kavaki (véhicule à trois roues de fabrication chinoise, Ndlr). Toute ma production, je ne la transporterai plus au dos, comme par le passé. Les souffrances que j'ai endurées hier deviennent un triste souvenir»*, se réjouit Honorine Maboumi, agricultrice dans la forêt de Ndelo.

D'où des félicitations à l'endroit des dirigeants. *«Je félicite notre maire pour cette action. Car elle vient de prouver que seule une femme peut mieux comprendre les problèmes des femmes. Ce pont est une réponse concrète à ce que nous attendons depuis longtemps de nos autorités : désenclaver les zones rurales, pour que nous, les paysans, puissions mieux écouler nos productions vers les lieux de consommation»*, reconnaît Blanche Achille Ndinga-Makindou, agricultrice dans la forêt de Bihongui.

Reste à savoir si cette fois-ci l'ouvrage résistera à l'usure du temps et aux intempéries.

John NDINGA-NGOMA

Presse

Le journaliste Chris Mbembé repose pour l'éternité à Samba Alphonse

Journaliste, amoureux de la langue française et du nœud papillon, à l'instar de Jean Ferniot, ancien journaliste français des années 40 et 50, Christophe Mbembé, affectueusement appelé Chris Mbembé, nous a quittés, le samedi 6 mai dernier, dans sa 67e année de vie, des suites d'une longue maladie. Ses obsèques ont eu lieu, samedi 13 mai 2017, en l'église Saint Pie-X, à Sangolo l'O.m.s, dans le 8e arrondissement de Brazzaville, Madibou.

Né le 28 juin 1950, à Moungali, devenu Poto-Poto II, à Brazzaville, où il a fait ses études primaires et secondaires, Christophe Mbembé est entré, en 1974, à l'E.s.r.a (Ecole supérieure de réalisation audiovisuelle) de Paris (France), où il présente, avec succès, en 1979, son

(Suite en page 16)

Office Notarial YABBAT-LIBENGUE
Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE / Notaire à Pointe-Noire Avenue CHARLES De GAULLE, premier étage immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elaïs,Tél.: 06 664.85.64/04 432.52.12. / B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire - République du Congo.

SATF S.A
(SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration / Au capital de 33.660.000 de Francs CFA / Siege Social: 353, Boulevard de Loango, «Terre-Plein EX-BAKER» (à l'intersection avec le Boulevard Amilcar CABRAL, B.P: 1064 Pointe-Noire, République du Congo./ RCCM: CG/PNR/12 B 160.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 10 Mai 2017, enregistré au domaine de timbre, en date du 12 Mai 2017, sous le folio 087/10 N°3512 et déposé au Greffe du Commerce de Pointe-Noire, sous N°17 DA 558, du 17 Mai 2017, les actionnaires de la Société SATF S.A, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des Sociétés Commerciales et G.I.E, ont sollicité la mise à jour des statuts de ladite société: portant mention du changement du siège social.

Lire désormais:

Siege social: 353, Boulevard de Loango, «Terre-Plein EX BAKER» (à l'intersection avec le Boulevard Amilcar CABRAL.

Fait à Pointe-Noire, le 19 Mai 2017.

Pour insertion,
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire / Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville. / Tél.: (00242) 06.668.58.14/05.775.69.43, B.P: 15.244 E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr/etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com République du Congo

ANNONCE LEGALE
«FEDEK INTERNATIONAL»
S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle / Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA Siège Social: 14, rue Diafouanana Kayi, Massissia, Madibou / BRAZZAVILLE RCCM: CG/BZV/17 B 7049 / REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 3 Mai 2017 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 5 Mai 2017, sous le folio 079/2 numéro 977, il a été constitué une Société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: «FEDEK INTERNATIONAL»;
Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U);
Associé Unique: Monsieur MIAYOUKOU Hurbin Frédéric;
Capital Social: Un Million (1.000.000) FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'associé unique;
Siège social: 14, rue Diafouanana Kayi, Massissia, arrondissement 8 Madibou, Brazzaville, République du Congo;
Objet social: La société a pour objet, en République du Congo:
- La télécommunication: l'installation et la maintenance de site VSAT, l'installation et la maintenance de site GSM, la fibre optique; - La maintenance informatique de gestion, l'infographie, l'animation 3D, l'illustration 3D; - La maintenance, l'installation et l'expertise des ascenseurs; - La maintenance et l'installation du courant fort et faible; - La maintenance et l'installation de la plomberie; - La maintenance et l'installation de la climatisation; - Le bâtiment et les travaux publics;
- L'assainissement, la dératisation, la désinfection; - La mise à disposition du personnel on-shore, off-shore; - La chaudronnerie, la tuyauterie, la soudure; - L'import-export; - La logistique et le transit; - Le commerce général (la quincaillerie, la vente du matériel électronique et automobile);
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;
Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 3 Mai 2017 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 5 Mai 2017, sous le folio 079/3 numéro 978 , il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par l'associé unique;
Gérant statutaire: Monsieur MIAYOUKOU Hurbin Frédéric, de nationalité Congolaise, demeurant à Brazzaville;
Dépôt légal: a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 16 mai 2017, sous le numéro 17 DA 419 ;
Immatriculation au R.C.C.M: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 16 mai 2017, sous le numéro CG/BZV/17 B 7049.

Pour avis,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

Commission ad hoc du marché

Sélection internationale ouverte n°04/BEAC/CRBC/SIO/Prest/2017 du 18 avril 2017 pour les placements des fonds de la CRBC en actifs financiers libellés en F. CFA des zones CEMAC et UEMOA

Additif n°01 relatif à la date limite de remise des propositions

La date limite de remise des propositions, initialement prévue le jeudi 25 mai 2017, est reportée au vendredi 26 mai 2017, à 12 heures.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le vendredi 26 mai 2017, à 13 heures.

Yaoundé, le 9 Mai 2017.

Le Président de la Commission ad hoc.

Saham Assurance Congo lance le produit ''Assistance automobile'

Le produit dénommé: ''Assistance automobile'', un service jusque-là inédit au Congo en matière d'assurance automobile, a été présenté par la société Saham Assurance Congo. MM. Etienne Kouadio, le DG de Saham Congo, et Fayçal Bennani, le Directeur développement de Saham Assistance, ont développé le contenu de ce nouveau produit, le 19 mai 2017, au cours d'une rencontre avec les partenaires et clients à Atlantic Palace Hôtel de Pointe-Noire.

Implantée à Brazzaville où se situe son siège social avec un bureau régional à Pointe-Noire, la capitale économique, la société Saham Assurance Congo (ex-Colina Congo SA), a effectivement démarré ses activités, il y a à peine deux ans (janvier 2015). Et déjà, elle se distingue parmi les autres.

En effet, si le produit ''Assistance automobile'' existe déjà ailleurs, le moins qu'on puisse dire, c'est une innovation en matière d'assurance automobile au Congo, car introduit dans ce pays pour la première fois dans ce secteur d'activités. De ce fait, Saham Assurance Congo vient, une fois de plus, de marquer sa volonté d'être au plus près de ses clients par la qualité du service offert, en perpétuelle amélioration.

«Nous avons pensé vous proposer un complément au produit d'assurance automobile, qui est le plus partagé en ce moment. Ce complément, c'est l'assistance automobile que Saham Assurance met à votre disposition. En cas de choc (accident) ou de panne de votre véhicule, Saham Assurance est à vos côtés», a dit M. Etienne Kouadio.

Trois formules d'assistance

Concrètement, cette offre d'assistance automobile se décline en trois formules appelées, respectivement formules: Avantage, formule Confort et formule Liberté.

La première formule, dite ''Avantage'', permet de bénéficier gratuitement de multiples avantages ou services. Notamment, en cas d'accident, le remorquage du véhicule assuré, si nécessaire jusqu'au garage le plus proche capable d'effectuer la réparation; l'aide à l'établissement d'un constat à l'amiable, ou alors l'alerte de la police ou de la gendarmerie pour l'établissement d'un constat officiel; l'alerte de la protection civile ou des pompiers, en cas de blessés à bord ou d'incendie du véhicule.

Etienne Kouadio, D.g de Saham Assurance Congo-Brazzaville.

La seconde formule, dite ''Confort'', en cas de panne ou d'accident, reprend quasiment les services cités dans la formule avantage. Mais, avec en plus, d'une part, la réparation ou le dépannage du véhicule sur le lieu de l'immobilisation, Et, d'autre part, la mise à disposition d'un véhicule de remplacement, pendant trois jours, en cas d'accident, si la durée d'immobilisation du véhicule assuré dépasse les 24 heures.

Enfin, la troisième formule, appelée ''Formule Liberté'', se distingue des deux autres par la mise à disposition, en cas de panne, d'un véhicule de remplacement, pendant trois jours, et d'un véhicule de remplacement, pendant 8 jours, en cas d'accident. Naturellement, cette formule reprend aussi entièrement les autres avantages relatifs de constat amiable, d'alerte pompier et protection civile, ainsi que le remorquage.

Les clients et partenaires, lors de la cérémonie de présentation.

Tous ces services sont accessibles 24h sur 24 et sept jours par semaine, sur un simple appel téléphonique au 05 053 58 58. Au cours de la soirée de présentation de ce nouveau produit, une dame a, d'ailleurs, mis au défi Saham Assurance, en appelant le numéro indiqué. Il était 20h10 et le service était disponible.

Challenge relevé!

Il reste à pérenniser ce service d'assistance automobile, et de le généraliser dans tout le pays, car, pour le moment, il n'est disponible que dans les seules villes de Brazzaville et Pointe-Noire, ainsi que leurs environs (rayon de 50 kms). M. Etienne Kouadio a rassuré l'assistance, ses clients et partenaires de ce que Saham Assurance Congo étudie, actuellement, les possibilités d'étendre ce service dans les autres villes du pays, et plus particulièrement sur la route Pointe-Noire/Brazzaville.

Saham Assurance Congo est une filiale de Saham Finances Leader du secteur d'assurance en Afrique aussi bien sur les activités dommages que vie; SAHAM Finances est aujourd'hui présente dans 26 pays, avec 34 compagnies d'assurance et de réassurance.

Pour plus d'informations, * Brazzaville
* Pointe Noire
- Tél. 22 260 15 15 / 06 510 45 24
- Tél. 22 294 20 08

Email:
Sahamcongo@sahamassurance.com

Site:
www.sahamassurance.com

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Société en commandite par actions / Capital social: 2 207 287340, 98 Euros
Siège social: 21, rue la Boétie, 75 008 Paris, France / RCS Paris: 572 025 526

AVIS DE RADIATION DE LASUCCURSALE

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Adresse: S/C Cabinet Le Mitouard, 92, avenue du Général De Gaulle
Immeuble SIGI - Rond-Point Kassaï, B.P.: 606
Pointe-Noire - République du Congo / RCCM : CG/PNR/13 B 746

Aux termes du procès-verbal des décisions du Gérant de la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, en date du 21 mars 2017, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, le 18 avril 2017, sous le répertoire n°253/MN/2017 et enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre, le 9 avril 2017, sous le numéro 2843, folio 73/39, il a été décidé de la cessation des activités de la succursale de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/13 B 746, en date du 1er mai 2017 et de sa fermeture subséquente.

Dépôt dudit acte a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 28 avril 2017. Ce dépôt a été enregistré sous le numéro 17DA484 et cette décision a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, le 2 mai 2017, sous le numéro M2/17-955.

La radiation de l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été requise auprès du Greffe du Tribunal de Commerce, en date du 17 mai 2017 et effectuée par ledit Greffe, le même jour, sous le numéro 1075, avec effet rétroactif au 11 mai 2017.

Pour avis,
Le Gérant.

8ème session ordinaire du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire

Roland Bouiti-Viaudo annonce que le temps de vaincre l'insalubrité est arrivé

Le Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire tient sa 8ème session ordinaire dite administrative du 22 au 31 mai 2017. Ouverte lundi 22 mai dernier, lors d'une cérémonie dans la salle de l'hôtel de ville, par son président Roland Bouiti-Viaudo, député et maire de Pointe-Noire, cette session permet aux conseillers départementaux et municipaux d'examiner les comptes administratifs et de gestion. Ils vont également adopter le projet de délibération portant délégation à l'entreprise C.e.s-Averda (Congo environnemental service) des services publics de la propreté de la ville et le projet de délibération autorisant la construction d'un Centre multimédia par la société Talents et spectacle Congo du groupe Canal Olympia Vivendi. Avec l'arrivée de la société Averda à Pointe-Noire, le maire a annoncé que le temps de vaincre l'insalubrité est arrivé.

Vu du presisuim de la session.

Dans son discours à l'ouverture des travaux de la session du Conseil municipal et départemental de Pointe-Noire, Roland Bouiti Viaudo s'est réjoui de l'accueil chaleureux réservé par ses concitoyens et ceux du District de Tchiamba-Nzassi, au Président de la République Denis Sassou-Nguesso, qui était accompagné de son épouse, Mme Antoinette, lors de son récent séjour de travail à Pointe-Noire. Puis, il a expliqué aux conseillers la démarche du bureau exécutif et l'importance des projets de délibération figurant à l'ordre du jour de la session. S'agissant du premier projet, il a indiqué comment la municipalité est arrivée à s'engager avec une société privée, pour assurer la salubrité dans la ville. *«Notre commune a été confrontée, des années durant, à un problème d'hygiène et de salubrité publique. Pour tenter d'apporter à une réponse à cette situation sur la base des standards internationaux, le bureau exécutif s'est vu dans l'obligation d'engager des négociations avec l'Etat. Ces négociations ont mis en évidence l'impérieuse nécessité d'externaliser le service de propreté, en confiant l'exploitation à une entreprise qui dispose d'une expertise avérée. Deux contrats ont été signés le 21 avril 2016, entre le gouvernement de la République, la municipalité de Pointe-Noire et l'entreprise Congo environnemental service C.e.s-Averda. Depuis le 2 mai 2017, la société Averda est opérationnelle sur le territoire de notre commune. Les résultats des premières prestations sont satisfaisants. Pointe-Noire retrouve peu à peu son lustre et pourra justifier, dans quelques mois, son épithète de «Ponton-la-belle». Nous devons vaincre l'insalubrité. Elle doit être bien loin derrière nous dans les temps à venir»*, a-t-il déclaré.

Les participants à la session.

Il a aussi expliqué la motivation du bureau exécutif, en ce qui concerne le second projet de délibération. *«Le bureau exécutif a été animé, à l'ère du numérique, de la volonté de réduire la fracture culturelle que connaît notre commune. C'est pourquoi il sollicite du conseil l'autorisation de faire construire un centre multimédia destiné aux populations juvéniles».*

Parlant des élections qui pointent à l'horizon, le président du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire a interpellé les conseillers sur leur devoir de poursuivre le travail normalement, pour le bien de la commune. *«Les élections locales auront lieu le 16 juillet 2017. Elles se dérouleront de façon concomitante avec les élections législatives. Notre mandature arrive donc à son terme. Mais, notre action ne doit pas s'arrêter, car nous n'avons pas à nous soustraire de notre charge avant l'heure et nous soustraire notamment de la dynamique du travail visant à faire progresser Pointe-Noire sur des bases équilibrées, humaines et solidaires. Notre ville, qui a de formidables atouts pour attirer les bénéfices de la mondialisation, est prédestinée à un grand et bel avenir et à un formidable essor. Par conséquent, elle a un rendez-vous pressant et précis avec l'histoire et la modernité. En commun, nous avons la charge d'écrire les belles lettres de l'histoire de notre ville et de tracer les sillons de sa modernité. C'est pourquoi, dans la mutualisation des efforts, dans le désir ardemment partagé de vivre ensemble, nous sommes appelés à construire une solide communauté de destin et bâtir la ville inclusive, celle que nos enfants méritent et attendent impérativement de nous»*, a-t-il dit. Les travaux de la 8ème session prennent fin mercredi 31 mai prochain.

Paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï (Archidiocèse de Brazzaville)

Messe en mémoire d'un laïc engagé, Guy Itoua et sortie officielle de l'Amipa

Les chrétiens de la Paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï, dans l'Archidiocèse de Brazzaville, se sont souvenus de Guy Sylvain Maxime Itoua, ancien membre du Conseil pastoral paroissial, un an après sa mort. A cette occasion, près d'une centaine de membres des différents mouvements d'apostolat paroissial, regroupés au sein d'une mutuelle dénommée: Amipa JB*«Les Amis de la Paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï»*, dirigée par Jeanne Dimi, ont fait leur sortie officielle, dimanche 21 mai 2017, en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï, au cours de la messe de 11h, célébrée par le curé, l'Abbé Germain Makouiza, en mémoire de Guy Sylvain Maxime Itoua, appelé affectueusement Chéri Guy, ancien membre du conseil pastoral paroissial et enfant de chœur des années 1972, décédé le samedi 21 mai 2016, à Brazzaville.

Les Amis de la Paroisse au sortir de la messe.

Dans son homélie, l'Abbé Germain Makouiza a mis l'accent sur l'amour véritable qui doit habiter tous les chrétiens, à commencer par les membres d'un même mouvement d'apostolat paroissial. *«45 ans de vie d'une paroisse doivent être vécus par tout un chacun, selon sa façon de faire, d'agir et de comprendre»*, a-t-il dit.

Avant la fin de la messe, Jeanne Dimi a fait savoir que l'idée de créer une mutuelle au sein de la paroisse a germé dans les cœurs de certains chrétiens, au lendemain du décès de Chéri Guy, en vue de perpétrer sa mémoire sur ce qu'il a fait de bons au sein de la Paroisse Saint Jean-Baptiste et de consolider aussi, les liens de fraternité entre les membres, à travers l'assistance mutuelle. *«Ce n'est pas un mouvement de plus au sein de la paroisse, pour concurrencer qui que ce soit, mais une retrouvaille des amis, un rassemblement des jeunes et adultes, placé sous le parrainage du curé, pour réfléchir sur l'avenir de notre paroisse qui s'apprête à célébrer le 50ème anniversaire de son existence en 2021, dont le lancement dudit jubilé avait eu lieu le 27 novembre 2016, lors de la célébration du 45ème anniversaire, sur le thème: «Tous ensemble! Chrétiens de tous les horizons, en route pour le jubilé d'or, convertissons-nous et vivons pleinement notre foi».*

Pendant le chant d'action de grâces exécuté par la Chorale Le Jourdain, les membres de la mutuelle ont offert divers dons au Conseil pastoral paroissial pour servir aux travaux d'aménagement de l'église, notamment, la construction de la sacristie déjà amorcée.

Enfin, réceptionnant les dons, le curé de la paroisse a remercié les membres de la mutuelle pour ce geste solidaire et les a exhortés à plus de volonté, de discipline et de générosité pour que la paroisse aille de l'avant.

Pascal BIOZI KIMINOU

Composition du bureau coordonnateur

Présidente: Jeanne Dimi (Archiconfrérie Saint Michel)

Vice-présidente: Eliane Pani (La Supplique)

Secrétaire: Christian Ngampo (Archiconfrérie du Saint-Esprit)

Trésorière: Clarisse Ngatsé (Confrérie Sainte-Rita)

Membre d'honneur: Mgr Urbain Ngassongo (évêque de Gamboma)

Point de vue

Pauvreté et richesse dans l'ancienne et la nouvelle alliance

Lorsque nous lisons le récit de la Création au début de la Genèse, nous voyons comment le Créateur a mis la terre à la disposition de l'homme, sa créature. Dieu confie sa création à Adam, pour qu'il la soumette, la remplisse et puisse en tirer sa subsistance. Au deuxième chapitre, nous retrouvons Adam et Eve dans le jardin d'Eden, établis par Dieu pour le cultiver et le garder. L'homme, dans le dessein divin, devient donc le gérant de notre planète et non pas son possesseur ou son propriétaire.

Abbé Jacques Nganga Nitumosi.

Puis, à la suite de la faute originelle, l'homme chassé de l'Eden et soumis par Dieu au travail et à la mort, a perdu le point de vue du projet divin. Toute l'histoire humaine va devenir une série d'efforts plus ou moins réussis pour s'emparer du pré-carré. Les plus forts ou les plus rusés vont s'enrichir des dépouilles des plus faibles qu'ils vont tuer ou asservir. Dès lors, il y a les puissants et les esclaves, les possédants et les miséreux.

La civilisation aura un long travail à faire pour atténuer les différences par l'apparition, au long de l'histoire, de classes sociales intermédiaires. Mais, les injustices se perpétueront, malgré tout, et nous savons combien, au 21ème siècle et dans beaucoup de pays, il reste du chemin à parcourir.

Quand nous ouvrons à l'Ancien Testament, histoire très humaine autant que divine, nous voyons que le peuple, favorisé par l'élection du Seigneur, a souvent commis ces mêmes injustices. Il suffit de relire les préceptes nombreux de la Torah, le livre sacré du judaïsme, pour comprendre que s'ils furent donnés aux fils d'Israël, c'est bien parce qu'ils avaient besoin de réformer leur manière de vivre. D'où ces textes de loi qui protègent les pauvres, les veuves, les orphelins, les étrangers et les esclaves.

Lorsque l'oubli de Dieu, l'idolâtrie viendront à maintes reprises manifester les chutes et les détournements du peuple élu, Dieu suscitera les prophètes qui mettront le doigt sur les péchés d'Israël (et avec quelle vigueur!) et annonceront les châtiments divins.

A cet égard, il serait bon de relire le prophète Amos qui condamne l'injustice sociale avec des accents dont nous pouvons encore faire nôtres, la vénalité des juges, les prosternations devant les idoles. Il nous semble entendre déjà Saint Luc: *«Malheur aux riches!».*

Ces châtiments divins, dont le poète et écrivain français, Charles Péguy, dit qu'ils ne sont qu'une autre manifestation de l'amour du Père, amènent le peuple à la réflexion et à la repentance. Les exils successifs rappellent l'errance au désert durant 40 ans, au temps de l'exode et, ayant renoncé par force à l'argent et aux richesses, devenus eux-mêmes pauvres et esclaves, ils se tournent à nouveau vers le Dieu de leur salut. Tant et tant de psaumes sont des cris de détresse, du fond de l'abîme et du dénuement! L'Evangile et le Nouveau Testament dans leur ensemble vont encore mettre l'accent sur cette dilection de Dieu pour les pauvres. Peut-être n'est-il pas inutile de préciser en quoi consiste cette pauvreté, pour ne pas lire les textes avec une grille de lecture moderne et dialectique. On tomberait vite dans un manichéisme facile qui a mené à la haine et à une stérile lutte des classes jamais terminée, puisque, quoi que l'on fasse, il y aura toujours des inégalités entre les humains.

Avant de plaquer sur la réalité ce regard manichéen (le riche est mauvais, le pauvre est bon), demandons-nous si ce schéma est toujours conforme à ce qui est: il peut en effet y avoir des riches qui apprennent le détachement et des pauvres rongés d'envie et de ressentiment. Dieu seul est juge en matière du cœur humain.

Ceci ne signifie pas qu'il faille renoncer au combat pour la justice: c'est l'objet même d'une des Béatitudes. Mais, le faire à la manière du Christ, par amour vrai du prochain et sans cette haine qui est le moteur de la lutte des classes.

D'ailleurs, la pauvreté évangélique, évoquée par ces mêmes Béatitudes, dit: *«Bienheureux les pauvres en esprit».* Cet «*en esprit»* élargit sérieusement le débat, nous appelant à dépasser le point de vue matériel pour aller toujours comme l'ont fait les Saints, vers plus de détachement. Et cela nous entraîne à renoncer non seulement aux possessions matérielles, mais à tout ce qui apparemment fait notre richesse. Renoncer ou subordonner ces biens à la recherche du seul Bien Suprême comme nous y invite le Notre Père: la volonté divine. Jésus savait combien l'argent peut devenir une idole aussi périlleuse pour notre foi que le veau d'or des Israélites. C'est pourquoi il fait de nous des suppliants: *«Donne-nous aujourd'hui le pain de ce jour».* Expression de notre confiance et de notre fragile précarité. Nous devenons ainsi lucides face à nos péchés et à notre petitesse.

Nous sommes d'ailleurs prévenus: *«Sans moi, vous ne pouvez rien faire».* Ce *«rien»* est absolu et pour bien le comprendre, nous regarderons vivre dans la Bible toujours ceux que l'on a appelés les *«pauvres de Yaweh»*, pas obligatoirement des miséreux, mais des hommes qui ont su cultiver la simplicité de la vie, sous le regard de Dieu, sachant remercier le Créateur pour ses merveilles, rendant grâce au Seigneur pour ce qu'il donne, même lorsque cela ne correspond pas à leur immédiat désir. Et parmi tous ces bons et fidèles serviteurs, mettons-nous à l'école de Marie et Joseph, qui sont le meilleur exemple de la pauvreté telle que Dieu la demande: une famille où l'on travaille de ses mains, qui accepte la monotonie de la besogne quotidienne sans jamais oublier l'essentiel, à l'école de Jésus. Il a rappelé à ses parents qu'il lui fallait être *«aux affaires de son Père».* Eh bien, marchons à sa suite, nous aussi et si nous gardons à l'esprit cette idée fondamentale que chez nous, Dieu doit être le premier servi, notre vie s'ordonnera sagement, simplement et nous goûterons paix et joie. C'est cela la pauvreté: *«Là où est ton trésor, là aussi est ton cœur».*

Abbé Jacques NGANGA NITUMOSI

Septième dimanche de Pâques-A

«L'heure est venue»

***Textes*: Ac 1, 12-14; Ps 26; 1Pi 4, 13-16; Jn 17, 1b-11a**

Chers frères et sœurs,

Nous sommes au septième dimanche du temps pascal. Depuis la nuit de Pâques jusqu'en ce dimanche, il aura été question d'opérer un saut qualitatif, un passage des ténèbres à l'admirable lumière du Ressuscité, d'un état inférieur vers l'état supérieur de la stature de l'homme parfait, Jésus-Christ. A la vérité, ce passage c'est Jésus lui-même qui l'a opéré en premier, à *«l'heure où [Il] passait de ce monde à son Père».* Passer de ce monde au Père est pour Jésus, une Pâque, un passage qui fait entrer notre humanité en Dieu. La Pâque de Jésus ouvre aux mortels que nous sommes, le chemin de l'éternité de Dieu. C'est l'avènement du moment tant attendu.

C'est *«l'heure»* de Jésus vers laquelle était orientée son œuvre depuis le début. Cette heure indique plus précisément sa glorification qui réunit en un tout la Croix et la Résurrection. Jésus a pleinement glorifié Dieu sur la terre, et c'est afin de continuer à le faire dans la position qu'il allait occuper qu'il demande à être glorifié. En présentant cette demande, nous voyons Jésus dans la dépendance qui l'a caractérisé tout le long de son service, un avec le Père et ayant toujours conscience de sa divinité. Bien qu'étant de même nature que le Père, Jésus ne s'arroge pas le droit de la glorification; il l'attend du Père.

C'est l'expression parfaite de son ineffable humilité. De cette façon, son exaltation tranchera avec la logique de ce monde, car celle-ci, au lieu d'être recherchée dans des grands desseins, sera scandée dans l'abaissement, dans la faiblesse sans lâcheté et la mort. A l'abaissement succède donc l'exaltation. Cependant, ce n'est pas seulement une affaire de succession, mais il y a un lien de causalité entre les deux; il est exalté parce qu'il s'est abaissé. C'est dire que la glorification est la résultante du mouvement de l'abaissement volontaire. C'est en ceux qui s'abaissent que Jésus trouve sa gloire. C'est à ceux qui le suivent sur le chemin de l'abaissement que Jésus donne la vie éternelle. C'est à ceux qui s'attachent à lui, par la prière, que Jésus envoie l'Esprit Saint.

Abbé Mathias Cédric LOUHOUAMOU
(Foyer Abraham)

Patriarcat d'Alexandrie et de toute l'Afrique

Note d'information de l'Evêché orthodoxe du Congo-Gabon

Le Conseil épiscopal de l'Eglise orthodoxe du Congo et Gabon, réuni le 20 mai 2017, dans le siège épiscopal, à Pointe-Noire, a examiné la perturbation créée dans ladite Eglise par une petite minorité des jeunes qui ont trouvé un lieu de refuge dans la Paroisse orthodoxe de l'Ascension du Seigneur du Kilomètre 4, à Pointe-Noire, à cause: du manque de connaissance correcte de la foi et de l'éthique orthodoxe et du manque de respect et d'obéissance de la hiérarchie ecclésiastique; de leurs mauvais comportements qui constituent des fautes lourdes anti-canoniques et illégales; l'insoumission, les menaces et les calomnies.

Le Conseil épiscopal désapprouve les évènements récents à savoir: diffamation en public, enlèvement et séquestration avec menaces de mort à l'endroit du premier évêque diocésain de l'Evêché orthodoxe du Congo-Gabon, Mgr Panteleimon Arathymos, vice-président en exercice du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo, titulaire d'un passeport diplomatique. Il rejette aussi toute forme de calomnie.

Le Conseil épiscopal de l'Eglise orthodoxe du Congo et Gabon informe également toutes les autorités politiques, militaires et administratives de notre pays qu'il désapprouve les actes barbares et calomnieux vis-à-vis de la hiérarchie de l'Eglise orthodoxe locale et il demande officiellement le support légal des autorités ci-dessous.

En effet, il soutient complètement son Président et Prélat, Mgr Panteleimon Arathymos, et reconnaît son œuvre dynamique et pacifique pour le progrès spirituel de l'Eglise orthodoxe du Congo-Brazzaville et Gabon.

Fait à Pointe-Noire, le 20 Mai 2017

Le Conseil Episcopal de l'Eglise Orthodoxe du Congo et Gabon

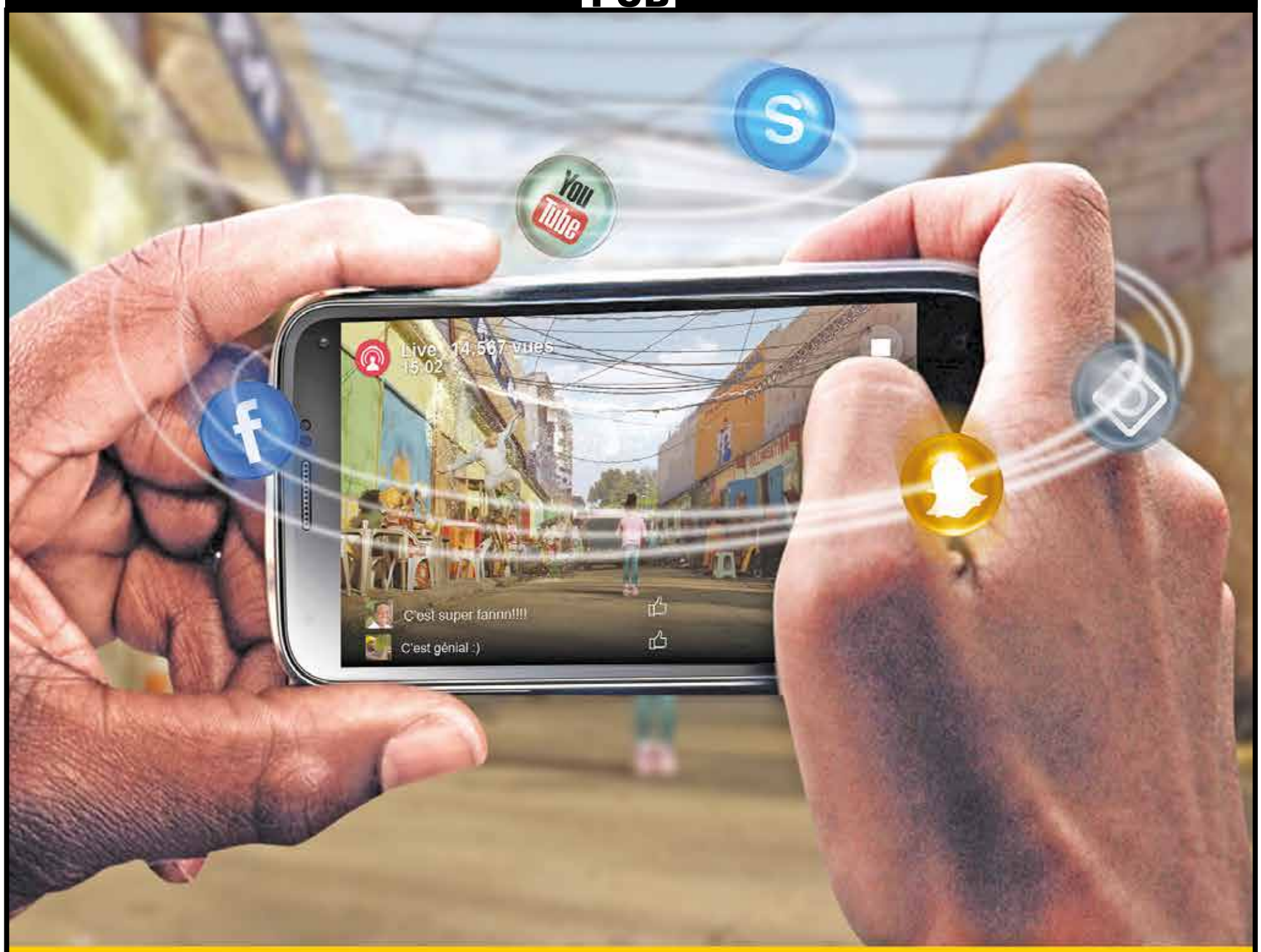

Restez connectés au réseau le plus rapide

En 3G ou en 4G, nous avons le meilleur débit internet au Congo.

Testez-le sur **Open Signal***

*Application téléchargeable sur

Département des plateaux: criminalité faunique

Trois personnes arrêtées pour détention de crâne de gorille, de peaux de panthère ...

Département des Plateaux. Lundi 22 mai 2017, les prévenus Bertrand Ngomene, Nazert Kinzele et Marien Gniorouba, dont l'âge varie de 35 à 45 ans, ont été arrêtés pour détention et tentative de commercialisation illégale de deux peaux de panthères et d'un crâne de gorille à Djambala. Les trois prévenus, tous de nationalité congolaise, seraient des habitués de ce commerce illégal des produits de la faune, dans le département des Plateaux.

Une vue du butin avec au fond les trois prévenus.

Poursuivant leur enquête, les autorités habilitées ont saisi, également, plusieurs autres trophées d'espèces animales sauvages intégralement et partiellement protégées, dont une main d'un bébé gorille, une peau de crocodile, des plumes des perroquets gris du Gabon, deux queux d'éléphants. Des espèces menacées de disparition et protégées par le code faunique de la République du Congo.

L'un des prévenus serait un praticien jouant le rôle d'intermédiaire entre les acheteurs et, les deux autres des braconniers fournissant des produits, pour satisfaire la demande desdits acheteurs. Ainsi, pour leurs seuls intérêts pécuniaires, ils détruiraient les populations animales sauvages déjà menacées d'extinction sans penser à l'avenir de l'écosystème, fond dont a besoin énormément la jeune industrie touristique de notre pays, pour se développer. Malheureusement, les énormes potentialités écotouristiques dont dispose le pays risquent d'être anéanties si la criminalité faunique n'est pas condamnée. Y mettre un terme au Congo-Brazzaville est, donc, l'option prioritaire prise par les gouvernants. Et pour relever ce défi, le Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, s'appuie sur les agents de la gendarmerie nationale et sur le P.a.l.f (Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage), tout comme sur la loi faunique. L'article 113 du code faunique disposant: *«quiconque aura abattu, importé, exporté ou fait transiter sur le territoire national, les espèces protégées et ou leurs trophées, est passible d'une peine pouvant atteindre cinq ans de prison ferme ainsi qu'une amende allant jusqu'à 5 millions de F.Cfa».*

Rappelons que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites) est entrée en vigueur en République du Congo en 1983. Depuis cette date, la loi faunique est renforcée et est devenue la plus stricte d'Afrique centrale. En matière de législation nationale, le Congo est classé dans la catégorie deux, dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

Viclaire MALONGA

Mise en œuvre de l'Apv-Flegt

A la recherche des voies et moyens pour une meilleure gouvernance forestière

Les travaux du 6e comité conjoint de mise en œuvre de l'Apv-Flegt (Accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux), tenus du 17 au 18 mai dernier, à Radisson Blu Hôtel, ont été clos lundi 22 mai 2017. Après signature, par Mmes Rosalie Matondo, ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement et Saskia De Lang, ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne au Congo, du document d'aide-mémoire amendé et adopté. Un document contenant des points saillants discutés lors des travaux, notamment les recommandations formulées par ladite session, à Brazzaville.

Ce 6e comité a eu pour objectif de faire le bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Apv-Flegt et d'orienter le plan de travail, pour le reste de l'année 2017. L'aide-mémoire, paraphé par les deux parties, récapitule les points forts des débats et met en relief les conclusions de la 6e réunion du comité conjoint de mise en œuvre de l'Apv-Flegt. Il fait, également, état de l'élaboration du règlement intérieur du comité conjoint et des modalités d'arbitrage prévus dans l'Accord de partenariat volontaire. De façon générale, les sujets contenus dans l'aide-mémoire et ayant fait l'objet de discussion font référence à l'état d'avancement du projet de texte de loi portant régime forestier et ses textes d'application; au développement et déploiement du système informatique de vérification de la légalité; au bilan des procédures de contrôle et de non-conformité de la légalité; aux activités de l'observation indépendante; à la présentation des travaux de l'auditeur indépendant du système de cartographie des risques et des vecteurs d'illégalité; au renforcement des capacités des acteurs et des objectifs; à la communication et la publication des informations sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux.

Les deux parties s'y sont engagées à franchir, rapidement, les dernières étapes d'examen et de validation du règlement intérieur et des modalités d'arbitrage, en vue de les adopter, formellement, au prochain comité conjoint prévu en novembre 2017. S'agissant de l'état d'avancement de la loi sur le régime forestier et de ses textes d'application, le Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement a confirmé que les parties prenantes seront impliquées dans le processus de validation de l'avant-projet de loi; il a mis, par ailleurs, l'accent sur une meilleure application des procédures de contrôle quant aux missions de l'observation indépendante Flegt, invitant celle-ci, partie prenante à la Commission forestière, à faire preuve de plus de vérité, de transparence et de professionnalisme. Ce faisant, la partie européenne a présenté l'expérience de l'Apv-Flegt en Indonésie, en soulignant que selon les autorités indonésiennes, les exportations vers l'Union européenne auraient augmenté, de manière significative, suite à la délivrance des autorisations Flegt.

Les participants ont noté, par ailleurs, au cours de cette réunion, la nécessité de présenter le plan de travail annuel 2018, au 7e comité conjoint de mise en œuvre de novembre prochain.

Le bois étant le deuxième secteur économique du pays, le Congo s'est engagé, donc, à améliorer la gouvernance forestière, à travers l'ensemble de mesures Apv-Flegt visant à garantir la légalité des marchés de la filière bois et de ses produits dérivés. L'objectif étant de permettre aux autorités congolaises de délivrer des attestations Flegt, pour les bois exportés vers les marchés des pays de l'Union européenne.

Saskia De Lang et Rosalie Matondo signant l'aide-mémoire.

Pour Mme Rosalie Matondo, *«la tenue régulière des réunions du comité conjoint de mise œuvre de l'Apv-Flegt témoigne à suffisance de la volonté constante du gouvernement congolais, de rechercher avec ses partenaires internationaux, des voies et moyens qui devraient permettre une meilleure gouvernance forestière, en général, et des échanges commerciaux du bois congolais vers les pays européens, en particulier..».*

Notons que le Flegt est une initiative de l'Union européenne, pour répondre à l'exploitation forestière, au déboisement et au commerce de bois illégaux.

Philippe BANZ

Club des marcheurs du dimanche «Bilélé»

Une marche sportive conviviale sur fond de remise des médailles

Dimanche 14 mai 2017, la météo était avec le Club des marcheurs du dimanche *«Bilélé»*. Eticault Martin, président dudit club, a bien choisi sa date. Ce dimanche matin-là, sous un temps matinal de saison sèche, les marcheurs du Club *«Bilélé»*, comme de coutume, ont effectué une marche sportive, pour s'aérer et prendre soin de leur corps et de leur santé.

Les marcheuses médaillées posant avec quelques membres du club.

Sur un itinéraire dénivelé en univers urbain, dont le point de départ a été le rond point Moungali et le point d'arrivée la rue Marien Ngouabi, à quelques encablures de l'église catholique Saint Esprit de Moungali.

Ils étaient près d'une vingtaine au rendez-vous de cette journée. Un peloton un peu moins fourni que d'habitude.

A 9h30 pétantes, le groupe est arrivé à son point de chute prévu pour la circonstance: un troquet sis rue Marien Ngouabi, à Moungali, le 4e arrondissement de la ville capitale. Fin de la marche, donc, pour tous les membres du Club. Après une pause bien méritée, il a été procédé à la remise des médailles et d'un tout petit équipement sportif aux quatre marcheuses du Club Bilélé ayant participé à la toute première édition de la course *La Congolaise* organisée le 26 mars 2017, par le Mouvement des femmes actives du Congo, en sigle M.f.a.c. Il s'agit d'Epomo Joselyne (1ère), Divine Malanda (2e), Sabine Peya (3e) et Judith Daguy (4e). S'en est suivi un léger apéro assorti d'un repas revigorant (un bouillon de tête de bœuf) servi par les femmes du Club.

«Nos randonnées sont des marches audacieuses. Les règles sont précises. On marche en groupe sans esprit de compétition, mais en suivant scrupuleusement le rythme imprimé par notre coach, soit 11Km pour aujourd'hui», a expliqué le président du Club, Martin Eticault, avant de remercier tous les membres d'honneur du Club, à savoir: Mesdames Patricia Ebatha Oyo, Rosalie Matondo, Danielle Sassou Nguesso, de la fondation Sounga et Juste Désiré Mondélé.

Tout le monde est reparti à 12 h00, vaille que vaille, chacun dans sa direction et selon son programme. Pour mémoire, le Club des marcheurs du dimanche *«Bilélé»*, en sigle C.m.d.b, a été créé le 3 janvier 2017. Il a pour but de: réunir en son sein toutes personnes sans distinction aucune, sur la base d'une volonté individuelle ou collective, dans l'activité de la marche dominicale; susciter l'efficacité dans les activités quotidiennes; développer des activités diverses dans l'intérêt du Club; développer l'esprit d'amour, de corps et de camaraderie entre les membres, etc. Sa devise est: *Amour-santé-développement.*

V.M.

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

La Direction Générale de BGFIBank CONGO a la profonde douleur d'annoncer à son aimable clientèle, à son personnel et à celui du groupe BGFIBank, le décès de Monsieur Michel MANDENG; Directeur Adjoint des Systèmes d'Informations.

Décès survenu le Lundi 22

Mai 2017, à Libreville, au cours d'une mission de service.

Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

BGFIBank CONGO présente ses condoléances à toute sa famille, aux collègues et amis éprouvés.

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO

Notaire à la Résidence de Pointe-Noire / 50, Avenue Moé Vangoula / Immeuble Café de Paris, 1er étage

Tél.: 05.031.39.32/04.024.65.60/06.885.49.40

E-mail: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS D'INSERTION MODIFICATIVE

YVALANDA CONGO, dite YVACO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - EMF 2ème catégorie / Au capital de F. CFA: 75.000.000

Siège social: 335, Avenue du Général De Gaulle POINTE-NOIRE (République du Congo)

RCCM CG/PNR/10 B 1982

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme YVALANDA, en date à Pointe-Noire du 08 février 2017, enregistré à Pointe-Noire centre, le 06 avril 2017, folio 065/29 n°2640, les actionnaires ont décidé :

1°/ La Mise en harmonie des statuts, conformément aux dispositions impératives et aux innovations de l'Acte Uniforme suite au traité de l'OHADA, révisé et adopté le 30 janvier 2014 à Ouagadougou et entré en vigueur dans les Etats membres, le 05 mai 2014.

2°/ La Déclaration de régularisation d'ouverture d'un établissement secondaire à Brazzaville, 27, rue Bakongo, Arrondissement n°3 POTO-POTO.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le n° DA 17 DA 398 du 07/04/2017.

RCCM N° CG/PNR/10 B 1982.

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

A CE PRIX LA, NE REGARDEZ PLUS LES MATCHS CHEZ VOTRE VOISIN

NOUVEAU PRIX

10 000 FCFA*

LE DÉCODEUR

AU LIEU DE ~~20 000~~ FCFA

06 877 92 92
(COUT D'UNE COMMUNICATION LOCALE SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)

* Tarif TTC en vigueur au 10/04/2017 pour tout nouvel abonnement à l'une des formules suivantes : EVASION+ ou TOUT CANAL+ lié à l'achat d'un décodeur numérique CANAL+. Décodeur à 25 000 FCFA pour les autres formules. La parabole est offerte. Hors frais d'installation et accessoires. Prix maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

LES BOUQUETS CANAL+

Les innovations apportées par la Constitution du 25 octobre 2015

Cet exposé a été fait lors de la publication officielle de l'ouvrage «Le Régime Consensualiste dans la Constitution…» de Monsieur le Ministre Anatole Collinet Makosso, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'alphabétisation.

Mesdames et Messieurs

Exposer sur ce thème m'amènera à comparer les Constitutions de 1992 et 2002 à celle présentement entrée en vigueur en 2015. Préalablement, je dégagerai modestement la volonté des constituants de 2015 avant d'aborder ces innovations et enfin mettre en exergue l'expression du consensualisme dans le régime sui-generis introduit par cette Constitution.

I- Sur la volonté des constituants

La nouvelle Constitution enracine les principes de la démocratie universelle dans les valeurs traditionnelles et la culture séculaire du peuple bantou. A cet effet, elle impose une gouvernance paritaire et surtout inter-générationnelle, plus apaisée et moins conflictuelle que l'alternance générationnelle voulue par une frange de la population jeune.
Partant de ce postulat, cette Constitution a donc institué en principe *«le dialogue»* et donc à la violence a été préférée la paix, le partage a été opposé à la charité et la considération du Chef a été associée au respect des Anciens. Cette volonté de toujours dialoguer prônée par la nouvelle Constitution se retrouve au niveau des institutions et des organes consultatifs mis en place, afin de permettre l'expression de tous ceux dont la parole est respectée ou doit être entendue. Il en est de même du partage et du transfert des compétences tant au niveau de l'exécutif que des collectivités territoriales du fait de la décentralisation.
Par ailleurs, le Congo, par cette Constitution, entre dans le concert des Nations civilisées qui prône le respect de la vie sacrée en abolissant la peine de mort, exige une reconnaissance de ceux qui se sont sacrifiés pour la cité en accordant une immunité pénale aux anciens Chef d'Etat, concédé des avantages aux anciens hauts cadres, en faisant participer à la vie de la Nation l'ensemble des citoyens par l'érection du statut de l'opposition et enfin, en faisant sienne la maxime selon laquelle la valeur n'attend point le nombre d'années par la réduction de l'âge requis pour aspirer à des fonctions électives. Celle-ci précisée, regardons *«casiustiquement»,* ces innovations dans ce régime semi-présidentiel voulu par les constituants de 2015.

II- Sur les innovations apportées par la Constitution du 25 octobre 2015

La Constitution de 2015 dispose, en son article 1, que la République est indivisible, laïque et décentralisée, etc.

**** Le Pouvoir Exécutif***
Il est devenu bicéphale et du fait de la création, aux côtés du Président de la République, d'un poste de Premier Ministre. Ces deux organes de l'exécution ont des pouvoirs propres et ceux partagés ils doivent donc user d'humilité, de délicatesse et d'un dialogue permanent pour gouverner sans heurts.

- Le Président de la République
Nous retrouvons ainsi le Président de la République, premier représentant de la Nation, avec une fonction de conciliateur, de pacificateur et qui dispose de plus de moyens pour garantir la paix et l'unité nationale. Le Président de la République est, pour les constituants de 2015, la seule haute autorité de l'Etat élue au suffrage universel direct sur la base d'un projet de Société qu'il doit faire exécuter par le Gouvernement.
Il est détenteur du pouvoir réglementaire d'exception ou d'attribution. Il est, donc, la clef de voûte des nouvelles institutions puisqu'au-dessus de toutes les institutions.
C'est un Chef d'Etat actif élu pour 5 ans renouvelables deux fois. Il est le garant régulier du fonctionnement des Pouvoirs Publics et de la continuité de la Nation, de la politique étrangère et de défense (article 83), juge de l'opportunité en matière de référendum sur des questions qu'il estime essentielles pour le pays, son unité et son avenir. Il peut demander au peuple de trancher un différend entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif, en procédant à la dissolution de l'Assemblée Nationale (article 138 et 162).
Il peut demander au Parlement une seconde lecture d'un texte de loi (article 25), ce qui oblige celui-ci à délibérer de nouveau pour adopter le texte avec une majorité qualifiée.
Enfin, vis-à-vis du Gouvernement, il assure ses responsabilités, puisqu'il nomme et révoque le Premier Ministre, les Membres du Gouvernement (article 83).
L'organisation du Pouvoir exécutif, tel que prévu dans la Constitution de 2015 réduit les risques d'affrontement, en donnant au Chef du Gouvernement moins de poids qu'il n'avait pas dans la Constitution de 1992. Ainsi sous l'empire de la Constitution de 1992 (article 75), le Président de la République devait nommer un Premier Ministre issu de la majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale.
Il est beaucoup plus libre dans son choix avec celle de 2015, puisque l'article 83 ne lui impose aucune condition. Le Président de la République est ainsi libéré de la *«dictature des partis»*, motif pris que le parti majoritaire à l'Assemblée Nationale, de par sa position, ne peut lui imposer voire lui proposer un Premier Ministre

Claude Coelho.

conflictuel ou peu loyal. Il peut donc nommer n'importe lequel des compatriotes qu'il trouve apte à assumer la fonction, en raison des contraintes du moment.
Cependant, ce pouvoir discrétionnaire de nomination ne doit pas faire perdre de vue au Président de la République d'une part, que le Premier Ministre doit bénéficier de la compréhension de cette majorité au risque d'être censuré à la première occasion et susciter une instabilité des institutions. La concertation et l'humilité entre les pouvoirs trouvent ici une réelle matérialisation.
De même, le pouvoir discrétionnaire de la révocation du Premier Ministre par le Président de la République est plus libre que celle de 1992. Il est juge du moment de cette adresse.
Enfin, le Chef de l'Etat est responsable pénalement en ce qu'il est justiciable devant la haute Cour de Justice «en cas de manquement grave à ses devoirs, manifestement incompatible avec l'exercice de sa haute fonction». Il est mis en accusation par le Parlement réuni en congrès statuant à la majorité des trois quarts de ses membres. Ses pouvoirs propres s'exercent donc au regard de ce qui précède en fonction de leur nature de leur contenu et des responsabilités qui y sont attachées.
S'agissant des pouvoirs partagées du Président de la République, ceux-ci portent sou le fait qu'il n'est le Chef Suprême des Armées, (armée, gendarmerie), la police restant sous le contrôle du Premier Ministre.
De même, s'il est constant que le Président de la République nomme aux emplois civils et militaires, le Premier Ministre nomme aussi des cadres civils et militaires chargés de mettre en œuvre la politique de la Nation.

- Le Premier Ministre
Il est le Chef du Gouvernement et est donc le détenteur du pouvoir exécutif réglementaire de droit commun en ce qu'il assure l'exécution des lois et exerce le pouvoir règlementaire, c'est-à-dire qu'il crée la règle de droit, soit en complétant par décret la volonté du législateur exprimée dans les lois, soit en fixant les modalités d'exécution de ces lois ou encore en édictant des textes en vue de l'organisation des services (Article 86 et 87).
Il détermine la politique économique et sociale en concertation avec le Président de la République étant rappelé que le Président de la République est la seule haute autorité de l'Etat élue sur la base d'un Projet de Société qu'il doit faire exécuter par le Gouvernement.
Il appert, donc, que le Premier Ministre gère le quotidien des Congolais et doit être à leur écoute. L'action que doit conduire le Gouvernement devrait nécessairement être imputée et au besoin réajustée par lui, car *«déterminer»*, c'est avant tout fixer les grandes orientations pour le pays autrement dit décider des mesures appropriées pour gérer, opérer des reformes et résoudre les questions nouvelles. Cela doit être la règle même en période de cohabitation.
Le Premier Ministre est donc le gestionnaire qui met en œuvre les grands desseins du Président sous contrôle de l'Assemblée Nationale. En cas de crise grave pouvant affecter le Président, il fait office de fusible et démissionne ou est révoqué. C'est dans cet esprit que les constituants de 2015 ont posé le principe du Premier Ministre responsable devant l'Assemblée Nationale. Cela suppose qu'il peut être renversé par une majorité parlementaire. Dans cette hypothèse comme indiqué supra le Président de la République procède à son remplacement sans pour autant qu'il lui soit imposé par l'Assemblée Nationale une personne.

**** Le Pouvoir Législatif***
Le Parlement est composé de deux chambres à savoir: l'Assemblée Nationale; le Senat.

- L'Assemblée Nationale
Elle est la garante de la volonté populaire. Elle vote la loi, loi dans le sens de domaine protégé dans certaines matières. Elle contrôle le Gouvernement. Puisque le pouvoir doit arrêter le pouvoir, elle bénéficie d'un droit d'information intégrale de l'exécutif. Les constituants de 2015 ont sanctionné ce défaut d'information intégrale par la motion de censure qui intervient, lorsque le Parlement, ayant interpellé le Gouvernement, estime qu'il est mal informé ou que toutes les informations dont elle dispose montre que l'action du Gouvernement ne correspond plus à la volonté générale dont il est le garant. Cette motion de censure doit être votée par le tiers des membres de l'Assemblée.
Le Président de la République, informé, a deux options:
- soit refuser la démission du Gouvernement et dissoudre l'Assemblée Nationale;
- soit accepter la motion de censure et nommer un autre Premier Ministre.
Il faut rappeler que pour être recevable la motion de censure doit être signée par un quart (¼) au moins des Députés.
Si le Président de la République opte pour la dissolution de l'Assemblée Nationale, le peuple est appelé pour établir l'équilibre. La raison de cette dissolution demeurera une crise persistante entre le Premier Ministre et l'Assemblée Nationale rendant impossible le fonctionnement régulier des institutions c'est-à-dire qu'une majorité simple de Députés refuse de voter les projets de loi émanant du Gouvernement, alors qu'elle n'a pas pu réunir les deux tiers nécessaires des Députés pour censurer le Gouvernement.

- Le Sénat
Il incarne spécifiquement la vie locale. Il joue le rôle de modérateur et de conseil de la Nation outre sa fonction législative. La durée du mandat de Sénateur est de 5 ans alors que celui des députées est de 5 ans. Le renouvellement partiel du Senat a été supprimé et il lui est donné ainsi une relative continuité par rapport à l'Assemblée Nationale. Le constituant de 2015 a ainsi corrigé la formule complexe du renouvellement par moitié tous les trois ans tel que prévu en 2002, ou tous les deux ans par tiers tel que prévu en 1992. Le Sénateur n'est pas élu avec un Suppléant.
Si une incompatibilité survient en cours de mandat, il faut alors organiser une élection sénatoriale partielle. L'âge pour être Sénateur a été ramené à 45 ans. Ce système de relation entre le pouvoir législatif et exécutif diffère de celui de 2002 où les rapports entre les pouvoirs issus de leur séparation dans l'Etat étaient plus rigides rapprochant le Congo du régime présidentiel américain.

**** Le Pouvoir Judiciaire (Article 169)***
Il est le gardien de l'Etat de droit et doit assurer le respect des libertés individuelles. Comme indiqué supra les nations civilisées exigent une Justice équitable c'est-à-dire un procès juste, et équitable où la défense est assurée par des professionnels du droit (les Avocats). Le respect de la loi par le juge devient un impératif constitutionnel.
Les constituants de 2015 ont de ce fait mis une épée de Damoclès sur la tête des magistrats qui veulent s'en départir puisque ceux-ci sont passibles de la Haute Cour de Justice pour *«des actes qualifiés de crimes ou délits commis dans l'exercice de leur fonction».*
De même, les constituants de 2015 ont créé un statut spécial du corps unique des magistrats de la Cour d'Appel et de toutes les juridictions nationales, ce qui exclut les magistrats de la Cour des Comptes de ce corps l'article 175 alinéa.

- La Cour Constitutionnelle (article 175)
La principale innovation est la saisine de la Cour par un particulier, par voie d'action ou par voie d'inconstitutionnalité. A cet effet, je rappelle l'arrêt Limbongo Ngoka du 5 février 2016 par lequel, par requête, il saisissait la Cour Constitutionnelle pour entendre déclare non conforme à la Constitution l'article 48 nouveau dernier tiret de la loi électorale du 23 janvier 2016 qui prescrit le cautionnement de 25.000.000 F CFA non remboursable pour être candidat à l'élection présidentielle. En France, cette action n'est possible par voie d'inconstitutionnalité est en cours devant la Cour des Comptes et la Cour d'Appel une question prioritaire de constitutionnalité si une instance. Par ailleurs, dans sa nouvelle composition, l'Avocat et l'enseignant universitaire comme membres ont été écartés.

- La Haute Cour de Justice
Justice et politique ne sont toujours pas aisées à concilier. Au nom de l'Etat de droit qui condamne toute espèce de privilège non justifié, il est inadmissible que les Gouvernants ne répondent pas des actes particulièrement graves commis pendant leur mandat. La compétence de la Haute Cour de Justice a été étendue outre le Président de la République aux Premier Ministre et Membres du Gouvernement, du Parlement, de la Cour Suprême, de la Cour Constitutionnelle. Leur mise en accusation est subordonnée à la saisine par deux tiers des membres du Parlement réunis en congrès et pour le Président de la République par les trois quart (3/4) des membres du Parlement. Les coauteurs et complices relèvent de la Haute Cour de Justice au nom de l'unité du jugement et de la complétude du procès.

**** Le Conseil Economique Social et Environnemental***
Par rapport à 2002, les constituants ont étendu à cette institution la compétence de participer à l'élaboration de la politique environnementale en sus de celle économique et sociale.

**** De l'interdiction des milices privées (article 207)***
Devant ce fléau récurrent depuis 1992 les constituants de 2015 ont voulu sanctionner ceux qui créent et entretiennent des milices.
La création des milices est donc devenue un crime puni par la loi.
Ayons à l'esprit que Monsieur Jean-Pierre Mbemba a été condamné par la Cour Pénale Internationale du fait que sa milice avait commis des exactions en République Centrafrique. Le Congo, en sanctionnant ces crimes, recouvre sa souveraineté judiciaire.

**** Des Collectivités locales (article 208)***
L'article 1 de la Constitution dispose que *«le Congo est un Etat unitaire et indivisible, décentralisé».* Le caractère décentralisé de l'Etat est une des innovations essentielles qui ouvre un chantier majeur pour le développement et l'aménagement durable du territoire et le bien-être de ses populations. Le constituant retient comme collectivités locales le département et la commune qui s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel.
Les responsabilités des collectivités locales s'accroissent puisqu'elles doivent prendre en charge des compétences nouvelles que l'Etat leur transfère en matière d'éducation et de formation, d'urbanisme et d'environnement, de transport, de solidarité et d'action sociale,

(Suite en page 16)

Etude de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI
Notaire
Immeuble DABO, 3e étage, avenue de la Paix / En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo / Boîte Postale: 13.273
Tél.: (242) 05.522.96.23/06.952.17.26/ E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

SINOHYDRO CORPORATION LIMITED - RC

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle / Au capital de dix millions (10.000.000) de Francs CFA / Siège social: Derrière la Villa Washington, centre-ville, Brazzaville, République du Congo / RCCM: 16 B 6521

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 04 novembre 2015, reçu en l'étude de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA. BOUSSI, dûment enregistré à Brazzaville, Poto-Poto, le 19 novembre 2015, sous Folio 206/15 Numéro 2404, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: société à responsabilité limitée unipersonnelle ;

Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Tous travaux des constructions des infrastructures hydrauliques, des mines, des ouvrages d'art, des tunnels, des routes, des ports, des dragages des voies de navigation, des irrigations, des distributions et assainissements de l'eau, des distributions et des transformations de l'électricité, des travaux publics municipaux et d'autres infrastructures; - Les bâtiments, les stades et les gymnases et les aéroports; - Les conceptions, les consultations, les investissements, les constructions, les gestions et les exploitations des travaux ferroviaires et des transits ferroviaires urbains; - Les fabrications et les installations des structures métalliques, les fournitures et les installations des équipements électromécaniques; - Les travaux de nouvelles énergies (Bioénergie, énergie solaire, énergie éolienne, énergie hydraulique), les fournitures des technologies propriétaires, les partages des brevets, les conceptions, les consultations, les investissements, les acquisitions, les exécutions, les gestions, les exploitations etc.; - Les fournitures des services des programmations, des études de faisabilité, des conceptions, des consultations, des exploitations, des investissements et des financements, des exécutions et des fonctionnements, des gestions et des maintenances et les autres services dans le cadre public ou privé; - Les fournitures des services des programmations, des études de faisabilité, des conceptions, des consultations, des exploitations, des investissements et des financements, des exécutions et des fonctionnements, des gestions et des maintenances et les autres services dans le cadre public ou privé; - Les conceptions, les investissements, les constructions, les ventes des projets immobiliers comme centre commercial, logement, zone industrielle et immeuble etc.; - Les importations et les exportations des biens et des technologies et les services de transport international de marchandises; - Les locations des matériaux, des matériels de construction; - Les acquisitions et les opérations des actions, des certificats d'obligation, des obligations du secteur privé, et les participations aux crédits fiduciaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays ainsi que les participations aux franchises etc.; - Les participations aux gestions des capitaux, ou aux investissements pour acheter, absorber de nouvelles entreprises, sociétés et associations;

Et plus généralement la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêt dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination: la société a pour dénomination: SINOHYDRO CORPORATION LIMITED - RC.

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée;

Siège social: le siège social est fixé: Derrière la Villa Washington, centre-ville, Brazzaville, République du Congo;

Capital social: le capital social est fixé à la somme de dix millions (10.000.000) Francs CFA, divisé en mille (1.000) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 1.000, entièrement souscrites et libérées, attribuées à l'associée unique, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 04 novembre 2015 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI;

Gérance: aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 04 novembre 2015, Messieurs SI Shengwen, WANG Ping, HUANG Yun et YU Feng, ont été respectivement nommés en qualité de gérant et de co-gérants de la société SINOHYDRO CORPORATION LIMITED - RC pour une durée indéterminée;

Dépôt légal a été entrepris le 21 juin 2016 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 16 DA 515;

Immatriculation: la société SINOHYDRO CORPORATION LIMITED - RC a été immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier, sous le numéro 16 B 6521.

Pour insertion légale,
Maître Sylvert Bérenger
KYMBASSA BOUSSI.

REMERCIEMENTS

La famille MIANZOUKOUTA, frères, enfants et petits-enfants remercient parents, amis et connaissances pour leur soutien moral, matériel, financier et spirituel, lors du décès du regretté Sylvain MIANZOUKOUTA, survenu à Pointe-Noire, le 12 mai dernier. l'Eternel a donné, l'Eternel a repris, que le nom de l'Eternel soit loué!

Papa Sylvain, repose en paix!

(Suite de la page 7)

mémoire intitulé: «L'audiovisuel au sein de l'Université», sous la direction de Max Azouley.

De retour au bercail, Chris Mbembé est recruté dans la Fonction publique et il est affecté à l'I.n.r.a.p (Institut national de recherche et d'action pédagogique) où il devient chef de service de l'audiovisuel. Parallèlement, fort de son expérience communicationnelle, il collabore à différents journaux de la place: «La Rue Meurt», «L'Observateur», «Le Nouvel Observateur» en qualité de rédacteur en chef; comme journaliste-reporter à «La Semaine Africaine» et chroniqueur au journal «Emmanuel». Outre son amour pour la presse écrite, Chris Mbembé, réalisateur audiovisuel, est passionné par la radio et la télévision. Sa voix radiophonique est connue aussi bien des auditeurs de Radio-Congo que de Radio Forum, avec l'émission «Parlons peu, parlons bien» sur la langue française, qu'il co-anime avec Antoine Makonda, auteur de l'ouvrage «Quatre-vingt et un congolismes», paru en 1987, à Radio-Congo. «Parlons peu, parlons bien» fut un programme de Radio-Congo, très instructif sur la langue française dans les années 80 et 90 (en partenariat avec l'I.n.r.a.p). Parmi les autres émissions animées par Chris Mbembé: «Le monde de l'éducation», «Congo des métiers», «Contes du Congo et d'ailleurs» et «Les jeux du jeudi à la télévision congolaise».

Chris Mbembé a effectué plusieurs stages de formation à Brazzaville et à l'étranger (Conakry et Kinshasa). Il est également l'auteur de quatre fascicules portant sur différents thèmes, publiés pendant qu'il

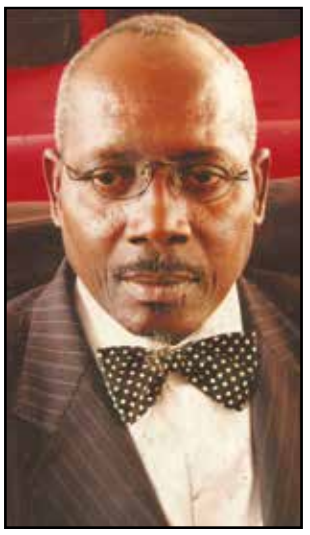

était en fonction à l'I.n.r.a.p. Il s'agit de: «La rénovation des médias pédagogiques», «Note sur le système de radio éducative», «Place des médias dans l'éducation des jeunes enfants (importance d'une formation audiovisuelle» et «La réalisation d'une émission audiovisuelle (de l'idée à la diffusion, les différentes étapes qu'il faut connaître)». A son actif, il faut ajouter deux essais littéraires écrits en 2016: «Itinéraire» dans lequel il retrace sa vie juvénile et les «730 jours de Chris et Olga, à Paris», une réflexion de fond sur une conception de l'amour.

Homme de cœur, convivial et très attachant, Chris Mbembé a su tisser tout au long de sa vie d'adulte, un réseau relationnel harmonieux dans tous les milieux où il est passé. Il laisse une veuve, quatre enfants, dont deux filles et deux garçons. Il repose désormais en paix, au cimetière familial de Samba Alphonse. A Dieu cher confrère! Et que brille à tes yeux, la Lumière sans déclin.

Viclaire MALONGA

(Suite de la page 15)

etc. Le tout Etat centralisé disparaît et la gestion rationnelle des collectivités locales par les élus est leur nouveau défi majeur.

**** Les Organes Consultatifs***

Outre le médiateur, les constituants ont voulu donner la parole à toutes les composantes de notre Société, afin que celles-ci soient entendues.

- Le Médiateur (article 200)

Le médiateur de la République est celui qui doit humaniser les rapports entre l'administré et les administrations. Il doit rechercher l'équité. Les constituants en maintenant cette institution ont pensé désencombrer les Tribunaux Administratifs, puisque par le dialogue, la concertation, l'administré et l'administration, peuvent trouver une solution consensuelle.

- Le Conseil Consultatif des Femmes (article 232)

Celui-ci complète et intensifie la portée des dispositions de l'article 17 qui proclame l'égalité des droits entre l'homme et la femme et garantit la parité.

- Le Conseil National du Dialogue

C'est un organe de concertation, d'apaisement et de recherche du consensus entre les forces vives de la Nation sur les grands problèmes politiques d'intérêt national. Le conseil n'est que l'instrument pour que le dialogue, érigé en principe constitutionnel, permette que s'exprime tous ceux dont la parole doit être respectée ou doit être entendue.

- Le Conseil des Sages et Notabilités

C'est la valorisation des us et coutumes. Le constituant a voulu que le peuple congolais reste enraciné dans ce qu'il y a de meilleur dans ses valeurs culturelles, morales et spirituelles dont sont dépositaires les anciens la Côte-d'Ivoire nous a d'ailleurs suivis.

**** Conseil Consultatif de la Jeunesse (article 236)***

Le constituant a compris que la jeunesse avait besoin d'être entendue, qu'elle voulait sa place dans la Société et qu'elle tenait à l'occuper.

La création de ce conseil consacre donc la gouvernance intergénérationnelle et favorise l'intégration de la jeunesse dans les Instances de prise des décisions et garanti ainsi une démocratie apaisée.

- Le Conseil Consultatif de la Société Civile et des O.n.gs

Pour mieux assurer une meilleure défense des droits et libertés des citoyens et pour éviter cette multitude d'associations ayant des objets plus ou moins «Fantaisistes» le constituant a souhaité une cohésion de tous ces intérêts pour qu'ils soient, défendus convenablement par une seule entité. C'était un souhait du dialogue de Sibiti.

- Le Conseil Consultatif des Personnes Vivant avec un Handicap

C'est la matérialisation et prise en compte de toutes les composantes de la Société et de l'offre qui leur est faite de s'épanouir dans cette Société de solidarité malgré leur handicap sans être discriminée.

**** Des Partis Politiques***

Pour mettre un terme à la prolifération des partis politiques et l'émergence d'une ploutocratie (le pouvoir exercé par les plus riches), le constituant a posé des principes généraux qu'une loi organique à mon avis déjà votée précisera les contours juridiques.

Je pense que l'application stricto-sensu de ces textes déjà existant et des dispositions constitutionnelles nouvelles résoudra tant soit peu ces deux phénomènes:

**** De la révision (article 241 et 242)***

La révision a posé un problème dans la Constitution de 2002. En effet, la loi organique qui devait être prise pour expliquer et clarifier la notion de révision ne l'a pas été. Les constituants de 2015 en l'alinéa 1 de cet article ont repris les mêmes dispositions que celles de la constitution de 2002.

Cependant, à l'alinéa 2 ils ont introduit une notion absente dans la Constitution de 2002 à savoir la possibilité de substituer le vote au congrès au référendum pour approuver la révision à la demande du Président de la République. Cet alinéa reconnaît ainsi le pouvoir constituant dérivé au Parlement réuni en Congrès et rétablit la cohérence entre cet article (ancien article 186 Constitution de 2002) et l'article 5 (ancien article 3 de même Constitution).

Cette initiative de révision par la voie parlementaire doit être adoptée à la majorité des trois quarts des membres du congrès qui auront eu préalablement l'avis du Président République sur l'opportunité et le contenu de cette initiative. La révision dans la Constitution de 2015 ne peut porter que sur: l'Etat unique et l'Etat laïc, qui sont des principes immuables et intangibles.

III- L'expression du consensualisme dans le régime sui-generis introduite par la Constitution de 2015

Il est indéniable au regard des innovations apportées par la constitution du 25 octobre 2015 que cette réforme institutionnelle a institué un régime de partage et de délégation des compétences et du pouvoir au travers d'une décentralisation effective. La participation des forces vives nationales à la gestion de la République est garantie et ouvre à tous la possibilité de participer au pouvoir, s'appuyant ainsi sur les valeurs dans le partage chères à notre tradition Bantou.

A la différence des régimes politiques classiques, le régime consensualiste congolais, s'il emprunte au régimes présidentiel américain la puissance et la prééminence au sein de l'Exécutif, du Président de la République élu au suffrage universel direct avec le pouvoir de choisir en lien avec le Premier Ministre, les Membres du Gouvernement qu'il peut nommer et révoquer, il atténue cette super puissance par l'obligation qu'a le Président de la République de tenir compte du rapport de force à l'Assemblée Nationale sans tomber dans *«la dictature des partis»* dans le choix de son Premier Ministre.

De même, s'il emprunte au régime parlementaire cette obligation de tenir compte des rapports de force à l'Assemblée Nationale, le régime consensualiste amoindrit cette obligation en donnant au Président de la République le droit de dissoudre l'Assemblée pour les causes énumérées supra.

Pour ne pas voir dans ces contrepoids respectifs une simple copie conforme du régime semi-présidentiel français, le régime consensualiste congolais innove en ce sens que le Chef du Gouvernement ne peut déterminer la politique économique, sociale et environnementale qu'en concertation avec le Président de la République qui lui par contre détermine, seul, la politique étrangère et de défense. Le régime consensualiste congolais commande donc comme je l'ai déjà indiqué beaucoup d'humilité et de délicatesse de la part des acteurs et un dialogue permanent entre eux par opposition à la dyarchie souvent conflictuelle et qui a fait craindre la cohabitation au Congo, en 1992.

Conclusion

Au regard de ces innovations, s'il est constant, que nous avons procédé à une réforme constitutionnelle ayant eu pour conséquence un changement de régime et donc de République, la 7e pour l'auteur et la 8e à mon avis et je m'en expliquerai, il est non moins constant que l'Exécutif et le législateur doivent maintenant élaborer et voter des lois pour parachever le travail du constituant de 2015.Ils bénéficient pour cela de l'orientation du constituant qui leur a indiqué les normes à adopter pour compléter et préciser certains points de la constitution.

De même, dans le sens du parachèvement de cette constitution, il appartient au Gouvernement de mettre en place les mécanismes d'accompagnement du processus de la décentralisation et, il serait souhaitable aussi que le législateur pense à légiférer sur la force de loi organique du règlement intérieur du Parlement réuni en Congrès et de la révision des conventions, internationales pour que l'immunité des anciens Chefs d'Etat soit efficiente, étant rappelé que la constitution demeure au-dessus des traités, accords et conventions internationaux.

Je vous remercie

L'exposant
Claude COELHO.
Avocat à la Cour.
Ancien Bâtonnier.

11e édition du Fespam (Festival panafricain de musique)

Techniciens de son et managers d'artistes formés pour la réussite de l'événement

Le ministre de la culture et des arts, Léonidas Carrel Mottom Mamoni, président du comité de direction du Fespam, a lancé, lundi 22 mai 2017, à l'hôtel Saphir, à Brazzaville, l'atelier de formation sous-régional des techniciens de son et managers d'artistes. En vue de réussir les festivités de la 11e édition de ce festival qui se tiendra, du 19 au 21 juillet prochain, dans la ville-capitale. C'était en présence de Canel Ingandza Ngolo, représentant de l'O.i.f. (Organisation internationale de la francophonie), l'institution qui a financé cette formation. L'objectif général est *«d'améliorer les performances des acteurs culturels dans le management musical et la gestion technique de sonorisation des spectacles»*, a fait savoir Gervais Hugues Ondaye, Commissaire général du Fespam, dans son allocution de circonstance.

Léonidas Carrel Mottom Mamoni et Gervais Hugues Ondaye (au milieu).

Cette formation, assurée par Patrick Joël Mayitoukou et Luc Mayitoukou, expert de Zhu Culture (structure internationalement reconnue dans la formation sonore et le management artistique), s'étale du 22 au 27 mai 2017, et regroupe une trentaine de techniciens en son et des gestionnaires artistiques des pays de la sous-région Afrique Centrale. Il s'agit notamment de: la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine, le Cameroun et le Gabon.

Entre autres raisons de cet atelier, la dernière session du comité de direction, tenue les 5 et 6 octobre 2016 à Brazzaville, a recommandé, dans son plan d'action, qu'on accorde une place importante à la création musicale africaine et qu'on crée les conditions favorables à la production et à la diffusion du spectacle vivant de qualité. Car, pour le ministre Mottom Mamoni, *«il est inacceptable que, contrairement à d'autres sous-régions du continent, l'Afrique Centrale, vivier indéniable de la musique, ne soit pas en capacité de gérer convenablement les carrières de ces nombreux artistes et de brandir son expertise en matière de production et de diffusion des arts vivants»*. Et grâce à cette formation, le ministre a auguré le printemps festivalier, en ces termes: *«Au moment où le Fespam tout entier, en rangs serrés, est en route pour sa 11e édition, le chef de département que je suis, est rassuré par l'amélioration des performances des uns et des autres dans le management culturel et les techniques de sonorisation. Ce qui présage une belle fête»*.

Photo de famille après l'ouverture de l'atelier.

Il convient de rappeler qu'à long terme, la formation qui a été lancée, permettra, non seulement, d'améliorer les capacités des techniciens et gestionnaires de carrières artistiques de la sous-région Afrique Centrale, mais aussi, de former les ressources humaines compétentes, pour la gestion technique des événements musicaux et celles disponibles pour la gestion des carrières d'artistes du spectacle vivant en Afrique Centrale.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire / 50, Avenue Moé Vangoula
Immeuble Café de Paris 1er étage / Tél.: 05.031.39.32/04.024.65.60/06.885.49.40
E-mail: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS D'INSERTION MODIFICATIVE
YVALANDA CONGO, dite YVACO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration - EMF 2ème catégorie
Au capital de F. CFA: 75.000.000 / Siège social: 335, Avenue du Général De Gaulle
POINTE-NOIRE (République du Congo) / RCCM CG/PNR/10 B 1982

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme YVALANDA, en date à Pointe-Noire du 08 février 2017, enregistré à Pointe-Noire centre, le 06 avril 2017, folio 065/29 n°2640, les actionnaires ont décidé:
1°/ La Mise en harmonie des statuts, conformément aux dispositions impératives et aux innovations de l'Acte Uniforme, suite au traité de l'OHADA, révisé et adopté le 30 janvier 2014 à Ouagadougou et entré en vigueur dans les Etats membres, le 05 mai 2014.
2°/ La Déclaration de régularisation d'ouverture d'un établissement secondaire à Brazzaville, 27, rue Bakongo, Arrondissement n°3 POTO-POTO.
Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le N°17 DA 398 du 07/04/2017.
RCCM N° CG/PNR/10 B 1982.

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles De Gaulle, immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elaïs, Tél: 06 664.85.64/04 432.52.12./ B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire - République du Congo.

ITAS TIM Congo
Société à responsabilité limitée / Capital social: 10.000.000 F. CFA
Siège social: Avenue De Gaulle, B.P : 44 66, Centre-ville / Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG/PNR/15 B 546

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société «ITAS TIM Congo», en date du 12 Octobre 2016, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, enregistré à Pointe-Noire, le 01 Février 2017, sous les folios 021/88 N°947, il a été arrêté ce qui suit:

Démission du Gérant et Nomination d'un nouveau Gérant:
L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Gilles BASTARD de son mandat de Gérant, et nomme, en qualité de nouveau Gérant, à compter de ce jour, le dispense d'effectuer son préavis prévu à l'article 11.5 des statuts, le remercie pour les diligences apportées dans son mandat et lui donne quitus de sa gestion.
-Monsieur Olivier HUART
De Nationalité française
Demeurant 2 bis, avenue des Tilleuls 78290 Croissy sur Seine.

Suppression des articles des statuts:
L'associé unique décide de supprimer les articles 19, 20 et 21 des statuts, sans qu'il y ait lieu de les remplacer.

Fait à Pointe-Noire, le 15 Février 2017.

Pour avis,
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE.

Téléchargez le fichier PDF du journal La Semaine Africaine dans votre smartphone ou dans votre tablette: lisez et partagez-le.

Réseau Arterial Network Congo

Pierre Claver Mabiala, nouveau président

Lors de l'assemblée générale élective du 20 mai dernier à Pointe-Noire, Pierre Claver Mabiala a récolté douze voix, contre neuf pour Aurélien Kaya. Durant les deux ans de son mandat, le nouvel élu promet davantage de visibilité à la branche nationale du réseau culturel panafricain.

Les membres de la commission indépendante pendant le dépouillement des bulletins. De gauche à droite: Suzanne Zoba, Robert Tinou et Willy Ngaloyi.

Poètes, musiciens, peintres, cinéastes…En dépit de nombreuses absences, c'est quasiment toute la crème culturelle congolaise qui était représentée en cette mi-journée sabbatique à l'espace culturel Yaro de l'arrondissement 4 Loandjili de Pointe-Noire. Et la mobilisation valait la chandelle, car les acteurs culturels congolais membres d'Arterial Network Congo étaient invités à choisir le successeur de Félicien Guelbo Balendé, alias Djo Fély, qui s'est abstenu de se représenter, car les textes interdisent de briguer un mandat consécutif.
Cette élection a été supervisée par une commission indépendante présidée par Robert Tinou, directeur départemental des arts et des lettres du Kouilou. Il était assisté de Willy Ngaloyi, chef de service animation culturelle et artistique à la direction départementale des arts et des lettres de Pointe-Noire, et de Suzanne Zoba, journaliste.
A la suite d'un vote par bulletin secret, c'est Pierre Claver Mabiala, directeur de l'Espace culturel Yaro et du festival N'Sangu Ndji-Ndji et ancien président d'Arterial Network Congo, qui a été porté au pinacle, avec douze voix, contre Aurélien Kaya, dit Soul Auro, journaliste et chroniqueur culturel dans la chaîne de télévision NTI de la capitale économique.
Elu, selon toute vraisemblance, sur la base de son programme:

Photo de famille après l'assemblée générale élective. Ici, l'ancien et le nouveau bureaux exécutifs avec Robert Tinou.

***«Nouvelle orientation d'Arterial Network Congo»*, Pierre Claver Mabiala entend réformer les textes fondamentaux du réseau, en mettant à contribution des juristes, afin de les adapter aux réalités culturelles congolaises, et partant, faciliter leur application. L'élu promet également de parachever le travail de son prédécesseur, en poursuivant l'implantation du réseau sur toute l'étendue du territoire national. Mais, le plus *«grand chantier»*, durant son mandat de deux ans, sera d'accroître la visibilité internationale d'Arterial Network Congo. Il préconise, alors, la mise en œuvre des projets de formation et de sponsoring avec des partenaires aussi bien nationaux qu'internationaux.**
Pour exécuter son programme, Pierre Claver travaillera avec les autres acteurs culturels qui ont été élus comme lui. Notamment le vice-président, Justin Obela, musicien, le secrétaire général, Vady Kouloutch, opérateur culturel à Brazzaville, et la trésorière, Cécilia Kibamba, opératrice culturelle à Dolisie.
Le travail de la nouvelle équipe dirigeante se fera sous la surveillance d'une commission de contrôle et de vérification de trois membres, présidée par Freddy Kebano, producteur musical, lequel a promis d'être intraitable quant au suivi du travail du nouveau bureau exécutif. *«Comme vous, je viens d'être élu par l'assemblée générale. C'est dire que j'aurai des comptes à rendre à cette assemblée générale. La tâche principale qu'on m'a assignée, c'est de vous suivre et vérifier l'exécution de votre programme. Voilà pourquoi, je serai intraitable»*, a lancé Freddy Kebano, dans son mot de circonstance.
Pierre Claver Mabiala et son équipe ont donc l'obligation des résultats, car les textes prévoient la motion de déchéance du président, en cas de fautes graves avérées.

John NDINGA-NGOMA

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

- - - - - - - - - - - -

PROJET D'APPUI AU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS ET A LA GOUVERNANCE SECTORIELLE-FORET/BOIS (PACIGOF)

- - - - - - - - - - - - -

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 009-MFBPP-PACIGOF-CPM 2017 (SERVICES DE CONSULTANTS)

Secteur: Gouvernance économique et Réformes financières

Référence de l'accord de financement: 2000130013732

N° d'Identification du Projet: P-CG-KZO-001

«Recrutement d'un cabinet de consultants chargé d'apporter une assistante technique à l'évaluation, la définition et la mise en œuvre d'un programme national de renforcement de capacités du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et du Secteur Informel et des structures sous tutelle d'appui au secteur privé»

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) du Groupe de la Banque Africaine de Développement, pour financer le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois «(PACIGOF».

Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt soit utilisée pour effectuer les paiements au titre du «Recrutement d'un cabinet de consultants chargé d'apporter une assistante technique à l'évaluation, la définition et la mise en œuvre d'un programme national de renforcement de capacités du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et du Secteur Informel et des structures sous tutelle d'appui au secteur privé».

2. L'objectif de la mission consiste à évaluer, définir les besoins et mettre en œuvre un programme national de renforcement des capacités du MPMEASI et des structures sous-tutelle d'appui au secteur privé.

Il s'agira plus spécifiquement de:

• Faire un état des lieux aux fins d'une évaluation des besoins actuels et futurs en formation et renforcement des capacités en relation avec les missions régaliennes du MPMEASI en relation avec l'appui au secteur privé et en relation avec le processus de diversification économique et la stratégie nationale de développement des PME et du secteur informel en cours d'élaboration ;

• Evaluer les besoins nationaux en renforcement des capacités et permettre au MPMEASI de définir les priorités et celles des différents partenaires du secteur privé et d'orienter le contenu du programme de formation et d'appui en fonction de celles-ci, des domaines d'intervention et des avantages comparatifs

• Elaborer la vision et la cartographie des appuis et services prioritaires attendus par le secteur privé, les PME nationales des secteurs formel et informel y compris la population artisanale; cette cartographie sera élaborée en s'inspirant entre autre des défis et enjeux que la stratégie nationale de développement des PME et du Secteur Informel aura identifié;

• Décliner la vison et la cartographie des besoins en renforcement des capacités en plan d'actions et programmes de formation général et spécifique et définir leur contenu par population cible du MPMEASI, des structures sous-tutelle, de l'artisanat et des opérateurs privés;

• Mettre en œuvre les programmes de formation et assurer l'accompagnement au changement

3. L'Unité de Coordination du projet invite tous de cabinets de consultants intéressés à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les dites prestations (documentation, référence des prestations similaires, expérience dans les missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012 »» disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: http://www.afdb.org. L'intérêt manifesté par un Cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs notamment) relatives à cet avis aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: 08 heures 00 à 16 heures 00 (heure locale).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées/envoyées par courrier ou courriel aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard, le vendredi 09 juin 2017 à 12 heures, heure locale et portées expressément la mention: «Recrutement d'un cabinet de consultants chargé d'apporter une assistante technique à l'évaluation, la définition et la mise en œuvre d'un programme national de renforcement de capacités du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et du Secteur Informel et des structures sous tutelle d'appui au secteur privé».

Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois - (PACIGOF)
A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur
Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez
Brazzaville-Congo
Tél: (242) 06 931 00 10/ 05 531 00 10;
E-mail: pacigofcongo@gmail.com

Le Coordonnateur

Benoît NGAYOU

OFFICE D'HUISSIER DE JUSTICE,
Commissaire - priseur

Maître ESSEBO Benoît 05, rue Louis TRECHOT, Immeuble OTTA,
Centre-ville(face Primature) / Tél.: 05 551 07 22/06 634 7027/281 28 09
E-mail: essebo_benoî@yahoo.fr / B.P: 350, Brazzaville, CONGO

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Maître ESSEBO Benoît et Maître Edgard LANDZE, Commissaires - Priseurs à la résidence de Brazzaville, informent le Public Brazzavillois qu'ils procéderont à la demande du HCR, Bureau de la représentation à Brazzaville;

A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES, au plus offrant et dernier enchérisseur, des véhicules 4x4 de marque Toyota, type: Land Cruiser, Prado, Hard Top, un (01) Camion Mercedes 1017, et de plusieurs articles et fournitures de bureau,

Le DIMANCHE 28 MAI 2017, à 09 heures précises, dans les locaux du PAM, situés derrière l'Institut Français du Congo, Ex-CCF, avenue du Général De GAULLE, Centre-ville, Brazzaville;

• La visite des véhicules et autres biens se fera à l'endroit indiqué ci-dessus, à partir du Mercredi 24, jusqu'au Samedi 27 Mai 2017, de 08 heures à 16 heures.

• Toute personne intéressée à ladite vente est priée de payer avant la vente, aux Offices des Commissaires - priseurs ci-dessous indiqués, une caution de:
- Pour les véhicules: 500 000 F. CFA par véhicule;
- Pour les articles divers: 250 000 F. CFA par lot.

Les conditions de vente vous seront remises au moment du versement de la caution.

- Maître ESSEBO Benoît, Tél.: 05 551 07 22/06 634 7027;
- Maître Edgard LANDZE, Tél.: 06 665 23 41/05 558 75 85;

Fait à Brazzaville,
le 16 mai 2017.

Le Commissaire-priseur.

Office Notarial YABBAT-LIBENGUE
Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE / otaire à Pointe-Noire
Avenue CHARLES De GAULLE, premier étage immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elaïs,
Tél.: 06 664.85.64/04 432.52.12. / B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire
- République du Congo.

SATF S.A

(SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE)

Société Anonyme avec Conseil d'Administration / Au capital de 33.660.000 de Francs CFA
Siege Social: 353, Boulevard de Loango, «Terre-Plein EX-BAKER» (à l'intersection avec le Boulevard Amilcar CABRAL, B.P : 1064/ Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG/PNR/12 B 160.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 10 Mai 2017, enregistré au domaine de timbre, en date du 12 Mai 2017, sous le folio 087/10 N°3512 et déposé au Greffe du Commerce de Pointe-Noire, sous N°17 DA 558, du 17 Mai 2017, les actionnaires de la Société SATF S.A, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des Sociétés Commerciales et G.I.E, ont sollicité la mise à jour des statuts de ladite société: portant mention du changement du siège social.

Lire désormais:

Siege socia: 353, Boulevard de Loango, «Terre-Plein EX BAKER» (à l'intersection avec le Boulevard Amilcar CABRAL.

Fait à Pointe-Noire,
le 19 Mai 2017.

Pour insertion,
Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE

Football

Le ballon rond congolais dans une passe difficile

A quelques semaines du début des éliminatoires de la CAN 2019, les Diables-Rouges seront-ils capables d'un bon comportement, voire d'arracher la qualification dans leur groupe au terme des six journées de la compétition? Le tableau que l'on peut, actuellement, brosser du ballon rond congolais n'incite guère, vraiment, à l'optimisme.

Même l'A.C Léopards de Dolisie ne brille plus en Afrique. (Ph. d'arch.)

L'engouement légendaire des Congolais pour le football qui s'était bruyamment manifesté lors des éliminatoires de la CAN 2015 où ils s'étaient montrés de fervents partisans de leur équipe nationale est retombé. Des clubs sont régulièrement débarqués dès le tour préliminaire ou en seizièmes de finale des coupes africaines. Quant au championnat national d'élite Ligue 1, son faible niveau devient préoccupant.

Désaffection du public

Dimanche 21 mai 2017, pour le troisième plus grand derby brazzavillois, entre CARA-Etoile du Congo, qui fut un match de prestige jusqu'au début des années 90, on n'a pas dépassé la barre de 5000 spectateurs dans les gradins. Alors que la bousculade pour se procurer le ticket d'entrée était de rigueur à l'époque, pour ce classique. Et pourtant au coup d'envoi de la partie, les Aiglons étaient encore premiers au classement général, et l'Etoile du Congo, troisième.
Le constat est général: la plupart des matches du championnat d'élite Ligue 1 se déroulent de plus en plus devant des banquettes vides. La compétition ne serait plus que l'affaire de ses principaux acteurs, les joueurs et leurs dirigeants. Des clubs, jadis populaires, ne font plus recette, incapables de faire déferler des marées humaines vers les stades. Il faudra, sans doute, beaucoup d'imagination pour recenser et exorciser les démons qui le ronge et font désengager ceux qui, hier, célébraient avec faste ses fêtes.

L'amateurisme des clubs et réticence des sponsors

Une tentative d'explication: le beau spectacle n'est plus garanti, les grands joueurs faisant défaut. Les clubs sont sans moyens financiers. L'Etat ne les assiste que lorsqu'ils sont engagés dans une coupe d'Afrique. Les sponsors sont rares, excepté le C.f.c.o qui soutient l'A.S Cheminots, équipe d'entreprise. X-Oil a été contraint de résilier le contrat liant avec les Diables-Noirs depuis 2007 à cause de la cupidité de certains dirigeants de cette équipe, qui se sont permis de dilapider les fonds mis à leur disposition.
La plupart des clubs fonctionnent donc comme il y a une cinquantaine d'années, c'est-à-dire grâce à la volonté de quelques mécènes et à la cotisation des rares membres ayant le bras long. Il n'y a rien d'étonnant à constater que ce soit l'A.C Léopards de Dolisie qui s'en sort souvent le mieux, grâce à Rémy Ayayos, un homme généreux doublé d'idées novatrices. Or avec les difficultés économiques actuelle du pays, ce type de dirigeants ne mettent plus la main à la poche comme auparavant. Ces difficultés ne sont donc pas sans conséquence sur l'état du football. Pour preuve, l'A.C Léopards n'arrive plus à obtenir, lui aussi des résultats probants sur la scène africaine. Les conditions de travail font cruellement défaut, et quasiment aucun ne dispose d'infrastructures d'entraînement adéquates. Les uns évoluent sur du sable, d'autres dans la boue. Sur ce plan, force est de reconnaître que certains joueurs font preuve d'ingéniosité et savent s'adapter aux conditions qui leur sont offertes.
En parlant des joueurs, ils ne sont pas moins responsables de la baisse du football congolais. Et pourtant le potentiel existe. Mais, leur côté mondain donne le vertige. Leur hygiène de vie est déplorable. La qualité du jeu s'en ressent. C'est ce qui explique, en partie, les séances de pousse-ballon qu'on nous offre en guise de matches de championnat. *«Ajoutons à cela l'instabilité des staffs techniques, l'absence des centres de formation, les turpitudes de la Fécofoot, et nous avons les ingrédients d'une descente aux enfers programmée…»*, regrette un ancien international.

L'inexorable exode des joueurs

Dans le contexte économique du pays, plusieurs joueurs ne pensent qu'à aller monnayer leur talent sous d'autres cieux. Après le fort et traditionnel mouvement vers la France, le phénomène auquel on assiste depuis quelques temps, c'est la nouvelle destination choisie par certains joueurs: outre le Gabon, les pays du Nord de l'Afrique. Ceux qui choisissent encore l'Europe ont du mal à s'imposer. On comprend pourquoi le sélectionneur national est obligé de recruter dans des clubs de quatrième, de cinquième Division, voire des joueurs usant leurs culottes sur le banc de touche, pour composer son équipe.
Dans ce contexte, une seule question demeure: à quand les Etats généraux du football dans notre pays?

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Basket-ball à Brazzaville

En attendant le play-off

Inexorablement, la première phase du championnat de basket-ball de Brazzaville, dans la catégorie des seniors masculins, va vers sa fin. Elle fera place à la phase la décisive pour l'attribution du titre : le play-off. En attendant, des matches ont été disputés pour le compte de l'avant-dernière journée, au Gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé.

Liber B.C-Diables-Noirs sous les panneaux.

Le week-end est parti, qu'on se le rappelle, avec les rencontres du samedi 20 mai. En effet, les Diables-Noirs B.B II sont tombés devant Anges-Noirs B.C (38-58).
R.C.O espérait l'emporter face l'Etoile du Congo. Il a, hélas, mis les pouces, les Stelliens étant restés sur l'offensive jusqu'au bout, pour l'emporter par 81-77.
Quant à l'Inter Club, il a eu maille à partir avec Patronage Sainte-Anne, qui a évolué sans le moindre complexe d'infériorité. Et bien que vainqueurs (78-77), les militaires d'Inter Club ont appris à connaître Patronage Sainte-Anne.
Les autres rencontres ont été disputées dimanche 21 mai. R.B.C s'est incliné devant CARA (66-80), confirmant ainsi les pronostics.
Avenir du rail a fait, malheureusement, l'école buissonnière, offrant ainsi au B.C.M (Basket Club Massengo) de prendre gratuitement les points de la victoire (20-00). Diables-Noirs B.B I et Liber Basket s'affrontaient, ensuite. Assez équilibrée pendant le premier quart temps (15-14), la partie a progressivement évolué. Mais, déjà, les Diables-Noirs précisaient leurs intentions en accumulant les points au terme du deuxième quart temps (31-23). Ils ont fini par creuser l'écart et l'emporter, en définitive, par 69 à 48.

G.M.

Rappel des résultats techniques: Diables-Noirs B.B II-Anges-Noirs B.C (38-58), R.C.O-Etoile du Congo (77-81), Patronage Sainte-Anne-Inter Club (77-78), CARA-R.B.C (80-66), Avenir du rail-B.C.M (00-20/FF), Liber Basket-Diables-Noirs B.B I (69-48).

Des titres en Europe

Divers championnats nationaux de football viennent de se terminer sur le Vieux Continent. Le point sur les compétitions les plus suivies en Afrique.
En France, l'A.S Monaco est revenue au premier plan en enlevant le huitième titre de son histoire, après le dernier remporté il y a dix-sept ans, en 2000. Le club de la Principauté a ainsi détrôné le PSG, vainqueur lors des quatre derniers championnats.
En Espagne, le Real Madrid n'a pas craqué lors de la dernière journée. A la lutte avec le F.C Barcelone, un match nul lui suffisait pour remporter le titre. Il a épinglé une victoire, glanant ainsi son 33e titre. Il s'agit du premier titre en championnat depuis 2012, obtenu à l'époque par José Mourinho.
Le championnat d'Angleterre a connu son épilogue avec le sacre de Chelsea, son deuxième en trois ans. Grâce notamment à l'entraîneur italien Antonio Conte, qui a repris en main une équipe en déshérence pour lui montrer la voie du titre.
En Italie, la Juventus de Turin a décroché son sixième titre consécutif. Pour le valider, la Vieille Dame a été portée par Paulo Dybala. Superbe dans son rôle de numéro 10, le joyau argentin a régalé le public turinois avec sa vision totale et sa technique parfaite.
Le Bayern de Munich avait assuré le 27e titre de champion d'Allemagne de son histoire, son cinquième consécutif, avec sa victoire à Wolfsbourg à trois journées de la fin de la Bundesliga (0-6).

Basket-ball: La RCA disputera l'Afro-basket 2017

L'équipe masculine de basket-ball de la République centrafricaine s'est qualifiée pour la phase finale du Championnat d'Afrique des nations (Afro-basket 2017) qui doit se dérouler en Angola, en septembre prochain. Elle a battu de justesse les Tchadiens 67-64, dimanche 21 mai, à Bamako, à l'issue d'un mini-tournoi de repêchages à trois avec le Zimbabwe. Les «Fauves du Bas-Oubangui» prennent ainsi, numériquement, la place des Congolais après la disqualification de ces derniers. Le Congo-Brazzaville a en effet renoncé à organiser l'Afro-basket 2017.

A Manchester la Liga Europa

Manchester United succède à Séville et remporte la première Ligue Europa de son histoire aux dépens de l'Ajax d'Amsterdam. United sauve ainsi sa saison et disputera la Ligue des Champions la saison prochaine.

Attentat de Manchester : le beau geste de Yaya Touré

Suite à l'attentat qui a touché la ville de Manchester, lundi 22 mai, coûtant la vie de vingt-deux personnes et en blessant une soixantaine d'autres, les joueurs de la ville ont tenu à rendre hommage aux victimes de ce drame. C'est ainsi que Yaya Touré a voulu, lui aussi, apporter sa pierre à l'édifice. Le joueur de Manchester City et son agent, Dimitri Seluk, ont décidé de faire un don de 100 000 livres, soit 115 000 euros, afin de venir en aide aux victimes.

Rectificatif

Des erreurs se sont glissées dans le classement officieux du championnat national d'élite Ligue 1 à l'issue de la dix-neuvième journée, publiée dans notre précédente parution. Il fallait plutôt lire: 1.A.C Léopards (43 points, +24). 2.CARA (41 points, +28). 3.Etoile du Congo (37 points, +13). 4.A.S Otohô (36 points, +6). 5.La Mancha (32 points, +13). 6.J.S.T (29 points, +4). 7.Patronage Sainte-Anne (27 points, +3). 8.S.M.O (27 points, -7). 9.Inter Club (23 points). 10.J.S.P (22 points, -1). 11.A.S Cheminots (22 points, -5). 12.F.C Kondzo (20 points, -6). 13.A.S Kimbonguéla (20 points, -13). 14.Nico-Nicoyé (19 points, -3). 15.Jeunes Fauves (19 points, -5). 16.Diables-Noirs (18 points, -9). 17. Tongo F.C (18 points, -12). 18.F.C Nathalys (10 points, -26).

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville
Directeur de Publication:
Joachim MBANZA
Secrétaire de rédaction
Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 06.668.24.72/
01 116 63 33
Saisie&Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99
05.528.03.94
Pointe-Noire:
Tel:05.557.78.71
06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

PUB

BUROTOP IRIS

TELEFUNKEN

Le Géant allemand des téléviseurs

LED 32'' HD: 159 000 Fcfa

LED 40'' FULL HD SMART: 299 000 Fcfa

LED 48'' FULL HD SMART: 399 000 Fcfa

LED 55'' FULL HD SMART: 549 000 Fcfa

LED 65'' FULL HD SMART: 999 000 Fcfa

6 Avenue Cardinal Emile Biayenda (ex-Avenue Foch), près de la Mandarine centre-ville Brazzaville
République du Congo
Tél: 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com